

Pré-Diagnostic écologique

**Projet photovoltaïque – Grand Reclos/Saint-
Germain-les-Belles (87)**

Orion Energies



Rainette
1 rue des fonds hanons,
59144 JENLAIN

info@rainette-ecologie.com

www.rainette-ecologie.com

Date
11.04.2025
Version 1.1



Révision

N° de version	Date	Rédaction	Validation	Objet de la mise à jour
1.1	11.04.2025	Lou-Ann BOSSAERT Josselin COLLE Alexandra REGNAULT	Alice MONNIER-CORBEL	Pré-diagnostic écologique

Sommaire

Révision.....	1
Sommaire	2
Table des illustrations.....	4
1. Contexte et objectifs de l'étude.....	6
1.1. Contexte géographique	6
1.2. Objectifs de l'étude	6
2. Analyse des méthodes	8
2.1. Equipe missionnée	8
2.1.1. Dates de prospections et conditions météorologiques	8
2.2. Consultation et bibliographie.....	9
2.3. Définition de la zone d'étude	9
2.4. Méthode pour l'expertise écologique.....	11
2.4.1. L'avifaune.....	11
2.4.1.1. Méthodes pour les espèces migratrices.....	11
2.4.2. Les mammifères (hors chiroptères)	11
2.4.3. Les chiroptères	11
2.5. L'évaluation patrimoniale et hiérarchisation des enjeux	12
2.5.1. Textes de références pour la faune	12
2.5.2. Méthode d'évaluation et de hiérarchisation des enjeux.....	13
2.6. Evaluation des limites	14
2.6.1. Les limites liées à l'ensemble des groupes faunistiques.....	14
3. Synthèse bibliographique des zonages existants	15
3.1. Protections réglementaires et inventaires du patrimoine naturel	15
3.1.1. Rappel sur les zonages concernés.....	15
3.1.1.1. Les zonages d'inventaires	15
3.1.1.2. Les zonages de protection.....	15
3.1.2. Zonages au droit du site.....	16
3.1.3. Synthèse des zonages à proximité.....	16
3.2. Présentation détaillée du réseau Natura 2000.....	19
3.2.1. Présentation détaillée de la ZSC – FR7401137 « Pelouses et landes serpentini­coles du Sud de la Haute-Vienne » ..	19
3.2.2. Présentation détaillée de la ZPS FR7401148 « Haute-vallée de la Vienne »	19
3.3. A l'échelle régionale : Trame verte et bleue du SRADDET	23
4. Diagnostic écologique.....	25
4.1. L'avifaune	25
4.1.1. Biologie des oiseaux	25
4.1.2. L'avifaune en période internuptiale	25
4.1.2.1. Analyse bibliographique.....	25

4.1.2.2.	Espèces recensées.....	27
4.1.2.3.	Espèces potentielles.....	28
4.1.2.4.	Évaluation patrimoniale.....	28
4.1.2.5.	Conclusion.....	30
4.2.	La mammalofaune (hors chiroptères).....	34
4.2.1.	Analyse bibliographique.....	34
4.2.2.	Espèces recensées.....	34
4.2.3.	Espèces potentielles.....	35
4.2.4.	Évaluation patrimoniale.....	38
4.2.5.	Conclusion.....	39
4.3.	Les chiroptères.....	41
4.3.1.	Analyse bibliographique.....	41
4.3.2.	Espèces recensées.....	42
4.3.3.	Espèces potentielles.....	42
4.3.4.	Évaluation patrimoniale.....	45
4.3.5.	Conclusion.....	45
4.4.	L'entomofaune.....	48
4.4.1.	Les lépidoptères.....	48
4.4.1.1.	Analyse bibliographique.....	48
4.4.1.2.	Espèces observées.....	48
4.4.1.3.	Espèces potentielles.....	48
4.4.2.	Les orthoptères.....	49
4.4.2.1.	Analyse bibliographique.....	49
4.4.2.2.	Espèces recensées.....	49
4.4.3.	Évaluation patrimoniale.....	50
4.4.4.	Conclusion.....	51
4.5.	Conclusion générale.....	54
	Bibliographie.....	55
Annexes.....		56

Table des illustrations

FIGURES

Figure 1 : Représentation schématique du cycle de vie d'une population d'oiseaux migrateurs.....	25
Figure 2 : Cycle vital des chiroptères (source : Picardie Nature).....	41

PHOTOS

Photo 1 : Alouette lulu, <i>Lullula arborea</i> © P. Gourdain.....	28
Photo 2 Hérisson d'Europe, <i>Erinaceus europaeus</i> , photo hors site, © Rainette 2012.....	35
Photo 3 : Genette commune, <i>Genetta genetta</i> © P. Haffner.....	36
Photo 4 : Putois d'Europe, <i>Mustela putoris</i> © F. Gellée, 2019.....	36
Photo 5 : Campagnol amphibie, <i>Arvicola sapidus</i> , © P. RIGAUX.....	37
Photo 6 : Martres des pins, <i>Martes martes</i> © F. Gellée, 2019.....	37
Photo 7 : Écureuil roux, <i>Sciurus vulgaris</i> , photo hors site, © M. Cazaubon 2024.....	38
Photo 8 : Barbastelle d'Europe en hibernation, <i>Barbastella barbastellus</i> © P.Gourdin.....	43
Photo 9 : Noctule de Leisler, <i>Nyctalus leisleri</i> © Manuel Werner.....	43
Photo 10 : Oreillard roux, <i>Plecotus auritus</i> © Pixaterra.....	44
Photo 11 : Noctule commune, <i>Nyctalus noctula</i> © Ludovic Jouve.....	44
Photo 12 : Cuivré des Marais, <i>Lycaena dispar</i> © C. Fournier.....	49
Photo 13 : Petit Collier argenté, <i>Boloria selene</i> © P. Gourdain.....	49
Photo 14 : Crique des roseaux, <i>Mecostethus parapleurus</i> © E. Sansault.....	50

CARTES

Carte 1 : Localisation du projet.....	7
Carte 2 : Délimitation de la zone d'étude.....	10
Carte 3 : Localisation des zonages d'inventaires à proximité de la zone d'étude.....	17
Carte 4 : Localisation des zonages de protection à proximité de la zone d'étude.....	18
Carte 5 : Localisation des zonages Natura 2000 à proximité de la zone d'étude.....	22
Carte 6 : Localisation du projet par rapport aux différentes continuités écologiques.....	24
Carte 7 : Localisation de l'avifaune à enjeux en période postnuptiale.....	33
Carte 8 : Localisation de l'entomofaune à enjeux sur la zone d'étude.....	53

TABLEAUX

Tableau 1 : Liste des personnes ayant travaillé sur le projet.....	8
Tableau 2 : Dates d'interventions et conditions météorologiques associées.....	8
Tableau 3 : Critère d'appréciation du niveau d'enjeu d'une composante du milieu naturel.....	13
Tableau 4 : Zonages de protection et d'inventaires du patrimoine naturel présents à proximité du projet.....	16
Tableau 5 : Avifaune à enjeux citée dans la bibliographie à proximité de la zone d'étude (1/2).....	26
Tableau 6 : Avifaune à enjeux citée dans la bibliographie à proximité de la zone d'étude (2/2).....	27
Tableau 7 : Bioévaluation des espèces d'avifaune observées sur la zone d'étude en période postnuptiale (1/2).....	31
Tableau 8 : Bioévaluation des espèces d'avifaune observées sur la zone d'étude en période postnuptiale (2/2).....	32
Tableau 9 : Mammifères à enjeux cités dans la bibliographie à proximité de la zone d'étude.....	34
Tableau 10 : Bioévaluation des mammifères recensés et potentiels sur la zone d'étude.....	40
Tableau 11 : Chiroptères à enjeux cités dans la bibliographie à proximité de la zone d'étude.....	42
Tableau 12 : Bioévaluation des espèces de chiroptères potentielles sur la zone d'étude.....	47
Tableau 13 : Lépidoptères à enjeux cités dans la bibliographie à proximité de la zone d'étude.....	48

Tableau 14 : Espèces de lépidoptère répertoriées de manière opportuniste sur la zone d'étude	48
Tableau 15 : Espèces d'orthoptères répertoriées de manière opportuniste sur la zone d'étude	49
Tableau 16 : Bioévaluation des espèces de l'entomofaune recensées ou potentielles sur la zone d'étude	52

1. Contexte et objectifs de l'étude

1.1. Contexte géographique

Le site d'étude se situe dans la [commune de Saint-Germain-les-Belles](#), dans le département de la Haute-Vienne (87), en région Nouvelle-Aquitaine. La zone se situe plus précisément au niveau du lieu-dit « Grand Reclos » et a une superficie d'environ **12,9 ha**.

☞ [La carte en page suivante](#) illustre la localisation du projet.

1.2. Objectifs de l'étude

La société Rainette a été missionnée pour réaliser un pré-diagnostic écologique comprenant des inventaires faune dans le cadre de l'installation d'un parc photovoltaïque sur la zone.

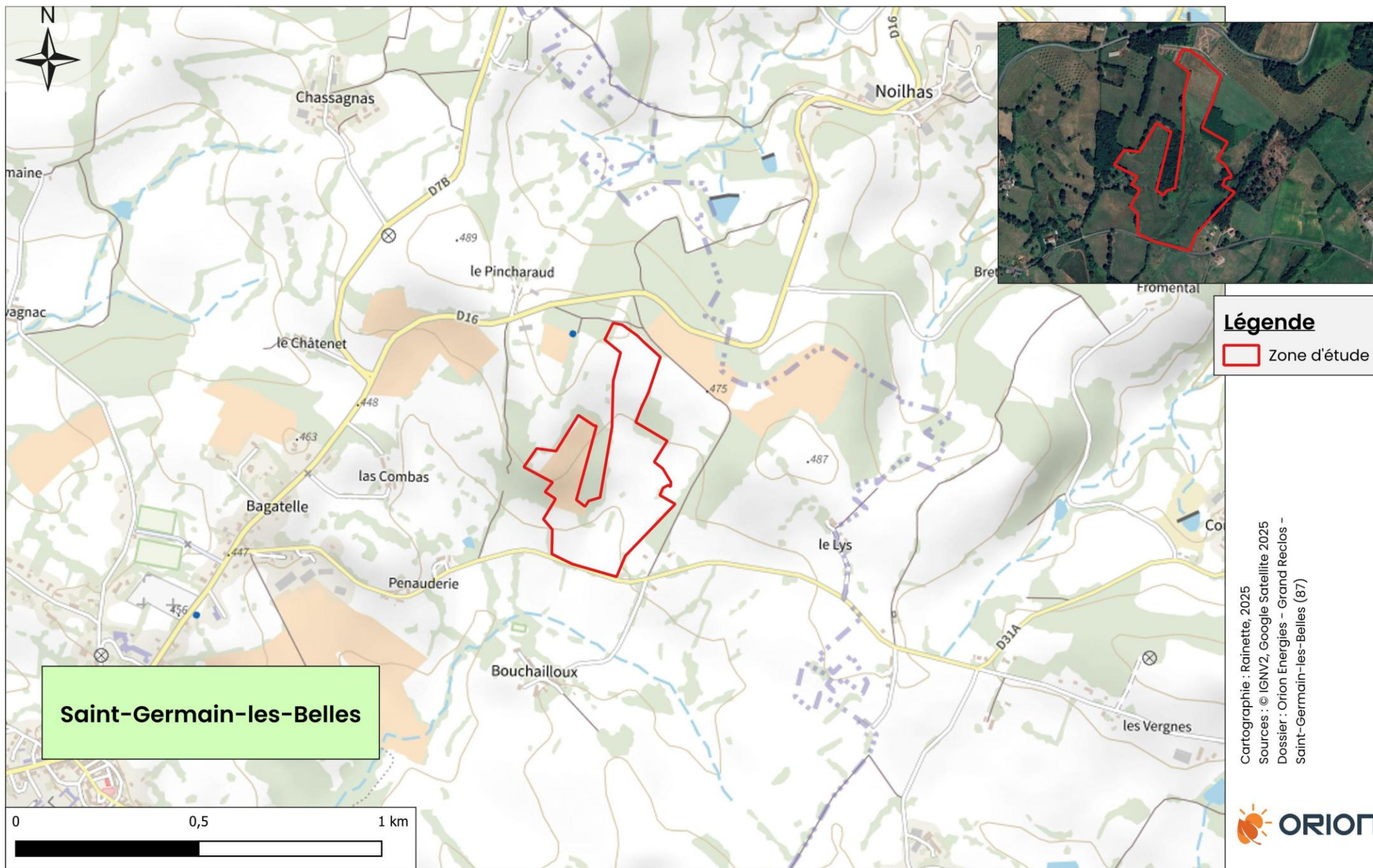
Pré-diagnostic écologique

Le [pré-diagnostic](#) est réalisé sur l'ensemble de la zone d'étude (qui peut être élargie en fonction des groupes, voir analyse des méthodes). Après un travail bibliographique (zonages de protection et d'inventaire, Trame Verte et Bleue, etc.), les groupes suivants sont étudiés :

- L'avifaune ;
- Les mammifères (hors chiroptères) ;
- Les chiroptères.

Les résultats de ce pré-diagnostic permettent de définir les [enjeux pressentis du site](#) à prendre en compte dans le projet.

Localisation du projet



2. Analyse des méthodes

2.1. Equipe missionnée

La direction et la coordination de l'étude ont été réalisées par [Maximilien RUYFFELAERE](#), gérant.

Les personnes ayant travaillé sur les investigations de terrain ainsi qu'à la rédaction de cette étude sont nommées ci-dessous.

Tableau 1: Liste des personnes ayant travaillé sur le projet

Chef de projets		Lou-Ann BOSSAERT Josselin COLLE
Chargés d'étude	Faune	Alexandra REGNAULT
Cartographie		Ensemble des personnes mobilisées sur le dossier

2.1.1. Dates de prospections et conditions météorologiques

La campagne de prospection s'est étendue sur un cycle biologique partiel, au à l'été et à l'automne 2024.

Les différentes dates d'intervention et les conditions météorologiques associées aux prospections sont présentées dans le tableau ci-dessous.

Tableau 2 : Dates d'interventions et conditions météorologiques associées

Dates de passage	Flore/habitats	Avifaune	Amphibiens	Reptiles	Entomofaune	Mammifères	Chiroptères	Météorologie	
								Jour	Nuit
02.10.2024		x			(o)	x		Température : 8 à 15°C, Vent : 7km/h, Nébulosité : 90/70%, Précipitation : 0 mm	
02.10.2024							x		Température : 12/13/°C, Vent : 0/12km/h, Nébulosité : 100% brouillard à partir de 3h, Précipitation : 0.2 mm

Légende :

x : Le passage a été réalisée pour le groupe concerné.

(o) : Des observations opportunistes ont été réalisées pour ce groupe.

2.2. Consultation et bibliographie

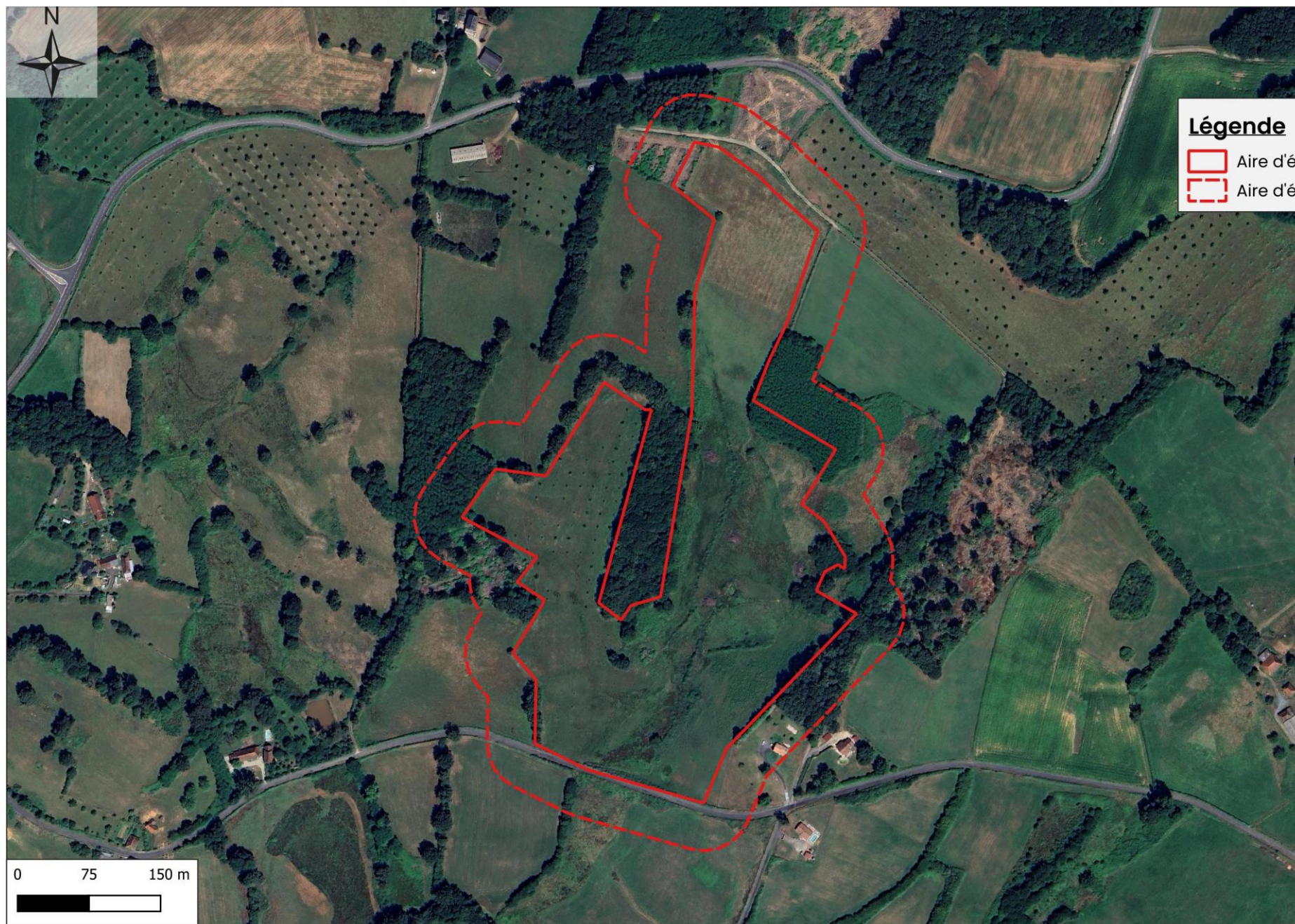
Des organismes publics tels que la DREAL, l'INPN ou encore le MNHN sont des sources d'informations majeures dans le cadre de nos requêtes bibliographiques. Pour connaître la richesse écologique des différents zonages réglementaires situés à proximité du site d'étude, nous nous sommes basés sur [les inventaires ZNIEFF](#) et [les Formulaires Standards de Données \(FSD\)](#) pour les sites Natura 2000. De plus, ces données ont été analysées afin de mettre en évidence si les enjeux de ces sites sont potentiels sur la zone d'étude.

Concernant la faune, l'extraction a été effectuée directement par consultation de la base de données en ligne de l'INPN (Inventaire National du Patrimoine Naturel) et du site Faune Limousin (www.faune-limousin.org) qui est géré par la LPO (Ligue pour la Protection des Oiseaux).

2.3. Définition de la zone d'étude

La zone du projet se situe au Nord-Est de la commune de Saint-Germain-les-Belles, au niveau du lieu-dit « Grand Reclos ». La zone d'étude où sont réalisés les relevés comprend l'ensemble de la zone projet appelée **Aire d'Etude Immédiate (AEI)**, et une zone tampon de 50 m appelée **Aire d'Etude Rapprochée (AER)**. La zone d'étude a été définie en fonction des différents groupes taxonomiques à étudier, et peut être étendue si des habitats favorables à la présence de différents taxons sont localisés.

 [La carte en page suivante](#) présente la délimitation des zones d'étude.



2.4. Méthode pour l'expertise écologique

2.4.1. L'avifaune

2.4.1.1. Méthodes pour les espèces migratrices

Pour l'étude de l'avifaune postnuptiale, **un passage** a été effectué le 2 octobre. Ce passage s'est déroulé dans des conditions météorologiques globalement favorables avec un ciel légèrement couvert au début puis avec des éclaircies dans l'après-midi.

Concernant l'avifaune migratrice, les oiseaux observés sont dissociés en deux groupes pour permettre une analyse plus juste des futurs impacts/incidences :

- Les oiseaux vus **en vol (migration active)** sont définis comme **oiseaux de passage**. Différents éléments sont notés comme la direction des vols, la hauteur et l'effectif. Ils nous permettent d'évaluer l'importance de la zone d'étude comme **axe migratoire**.
- Les oiseaux **exploitant la zone d'étude (déplacement ou halte migratoire)**, sont définis comme oiseaux séjournant sur le site. Il s'agit là de noter les oiseaux observés (effectifs, espèces, ...) qui utilisent le site pour se nourrir et/ou se reposer. Ces informations nous permettent d'évaluer l'importance de la zone d'étude comme halte migratoire. Il est cependant possible que des individus soient sédentaires sur la zone d'étude.

2.4.2. Les mammifères (hors chiroptères)

L'inventaire des mammifères a été réalisé lors de ce même passage réalisé le 2 octobre 2024.

Du fait de leur grande discrétion, plusieurs méthodes « indirectes » sont utilisées :

- La **recherche d'indices de présence** permet d'inventorier les mammifères via l'identification d'empreintes, de fèces, de terriers, de restes de repas, etc.
- La **recherche de cadavres**, notamment sur les routes, fournit de nombreuses données quant aux mammifères présents sur le site et ses alentours.

Enfin, les données concernant les **observations inopinées** (un mammifère traversant une route, une prairie, en fuite, etc.) sont recueillies.

2.4.3. Les chiroptères

Le suivi des chiroptères a été réalisé via la pose de détecteurs SM4 afin de réaliser un protocole d'écoutes passives. Les données issues de ces détecteurs ne seront cependant pas analysées dans le présent rapport. Aucune recherche de gîte spécifique n'a été mise en place.

2.5. L'évaluation patrimoniale et hiérarchisation des enjeux

2.5.1. Textes de références pour la faune

TEXTES LEGISLATIFS

Les différents textes législatifs relatifs à la protection des espèces et des habitats, en vigueur aux niveaux européen, national et régional, et sur lesquels repose l'évaluation patrimoniale sont présentés ci-dessous.

Protection légale au niveau européen

- Directive « Oiseaux » (Directive 2009/147/CE du 30 novembre 2009 concernant la conservation des oiseaux sauvages),
- Directive « Habitats-Faune-Flore » du 21 mai 1992 92/43/CEE relative à la conservation des habitats naturels ainsi que des espèces de faune et de la flore sauvage,

Protection légale au niveau national

- Arrêté du 29 octobre 2009 fixant les listes des oiseaux protégés sur l'ensemble du territoire et les modalités de leur protection,
- Arrêté ministériel du 19 novembre 2007 fixant la liste des insectes protégés sur l'ensemble du territoire et les modalités de protection,
- Arrêté du 23 avril 2007 fixant les listes des Mammifères terrestres protégés sur l'ensemble du territoire et les modalités de protection.

REFERENTIELS

Afin de connaître l'état des populations dans la région et en France, nous nous référons également aux différents ouvrages possédant des informations sur les répartitions et raretés :

Au niveau Européen

- The IUCN Red List of Threatened Species (IUCN, 2023).

Au niveau National

- Liste rouge des espèces menacées en France, Chapitre "Oiseaux de France métropolitaine" (IUCN France, MNHN, LPO, SEOF & ONCFS, 2016) ;
- Liste rouge des oiseaux non nicheurs de France métropolitaine, (IUCN France, MNHN, LPO, SEOF & ONCFS, 2011),
- Liste rouge des espèces menacées en France, Chapitre "Papillons de jour de France métropolitaine" (IUCN France, MNHN, OPIE & SEF, 2014) ;
- Les Orthoptères menacés en France – Liste rouge nationale et listes rouges par domaines biogéographiques (SARDET E. & B. DEFAUT (coordinateurs), 2004) ;
- Liste rouge des espèces menacées en France, Chapitre "Mammifères de France métropolitaine" (IUCN France, MNHN, SFEPM & ONCFS, 2009) ;

- Les papillons de jour de France, Belgique et Luxembourg et leurs chenilles (LAFRANCHIS T., Collection Parthénopé, Editions Biotopé, 448 p, 2000) ;
- Les chauves-souris de France, Belgique, Luxembourg et Suisse (ARTHUR L., LEMAIRE M., Collection Parthénopé, Editions Biotopé, 544 p, 2009) ;

Au niveau régional

- Liste rouge des Oiseaux du Limousin (ROGER & LAGARDE, 2015) ;
- Liste rouge des Lépidoptères Rhopalocères du Limousin (DELMAS et al., 2000).

2.5.2. Méthode d'évaluation et de hiérarchisation des enjeux

L'enjeu écologique peut se définir comme l'intérêt particulier que présente une composante du milieu naturel (habitat, espèce), à une échelle donnée (site, région).

A l'heure actuelle, pour l'identification et la hiérarchisation des enjeux écologiques, il n'existe aucune méthodologie standard validée par l'ensemble des acteurs référents en la matière. La méthode que nous proposons est adaptée aux études réglementaires, et limite la part de subjectivité par la prise en compte d'un certain nombre de critères objectifs et de référence (statuts de protection réglementaires, listes rouges UICN, etc.).

Les principaux critères utilisés sont listés dans le tableau ci-dessous (liste non exhaustive). Ils reposent à la fois sur l'appréciation de la valeur « juridique » (protection à différentes échelles) et de la valeur « écologique » de la composante étudiée.

Tableau 3 : Critère d'appréciation du niveau d'enjeu d'une composante du milieu naturel

Valeur juridique
Protection européenne (Directives "Oiseaux" et "Habitats/Faune/Flore", Convention de Berne)
Protection nationale ou régionale (totale, partielle, des spécimens et/ou des habitats d'espèces...)
Valeur écologique
D'un habitat ou d'un cortège :
Indigénat / naturalité / originalité
Degrés de rareté et de menace (listes rouges nationale et régionale)
Patrimonialité / déterminant ZNIEFF (strict ou selon critères)
Richesse et composition spécifique (habitat et/ou cortège d'espèces)
Etat de conservation (surface, présence d'espèces remarquables, effectifs)
Sensibilité (dynamique naturelle, restaurabilité, résilience) et fonctionnalité (connectivité)
D'une espèce :
Indigénat / naturalité
Degrés de rareté et de menace (listes rouges nationale et régionale)
Patrimonialité / endémisme / déterminant ZNIEFF (strict ou selon critères)
Etat de conservation (effectifs, conditions d'habitat)
Sensibilité (capacités d'adaptation et régénération)

N.B : L'identification et la hiérarchisation des enjeux dépendent directement des référentiels disponibles à l'échelle considérée (listes rouges régionales, atlas de répartition, etc.). L'absence de tels référentiels limite le nombre de critères d'appréciation, et donc la part d'objectivité de notre analyse.

Le croisement des différents critères permet d'attribuer un **niveau d'enjeu** à chacune des composantes étudiées. Ce niveau sera d'autant plus fort que l'intérêt écologique de cette dernière sera élevé. On distinguera différents niveaux d'enjeux : **nul, très faible, faible, moyen, fort et très fort**. Les niveaux sont illustrés par une variation de la nuance de verts dans les tableaux de bioévaluation d'espèces : plus la nuance est foncée et plus l'enjeu est fort. Pour chaque groupe, un **tableau de bioévaluation des enjeux potentiels pressentis** est présenté.

2.6. Evaluation des limites

2.6.1. Les limites liées à l'ensemble des groupes faunistiques

LES LIMITES DE L'ETUDE LIEES A L'AVIFAUNE

Avifaune migratrice

Le passage concernant l'avifaune postnuptiale a été réalisé durant la période préconisée, le 2 octobre 2024. Les conditions météorologiques lors du passage étaient globalement favorables pour l'observation des oiseaux. Aucun couloir migratoire ou zone de halte n'ont pu être mis en avant.

Au vu de la taille du site d'étude et des habitats présents, la pression d'inventaire est considérée comme suffisante et assez fiable en vue d'une évaluation des enjeux en période postnuptiale

LES LIMITES DE L'ETUDE LIEES AUX MAMMIFERES (HORS CHIROPTERES)

L'expertise réalisée ne permet pas d'avoir une vision globale sur les mammifères car seul un passage a été réalisé. De plus des groupes spécifiques n'ont pas ou peu été étudiés. C'est par exemple le cas des micromammifères : aucune pelote de réjection n'a été retrouvée et aucun piège (non vulnérant) n'a été posé afin d'inventorier ce taxon (techniques chronophages et spécifiques). Certaines espèces aux mœurs assez discrètes ont donc pu passer inaperçu lors du passage de prospection.

La pression d'inventaire est jugée insuffisante pour une expertise fiable en vue d'une évaluation des enjeux. Ainsi, au regard des limites d'observation, les espèces potentielles citées en bibliographie (et non observées) pourront être intégrées à l'étude.

LES LIMITES DE L'ETUDE LIEES AUX CHIROPTERES

Une pose de détecteurs type SM4 a été effectuée lors du passage d'octobre. Les données ne seront cependant pas analysées dans le présent rapport. L'étude de ce groupe sera donc entièrement basée sur une analyse bibliographique.

3. Synthèse bibliographique des zonages existants

3.1. Protections réglementaires et inventaires du patrimoine naturel

Les différents zonages relatifs au patrimoine naturel ont été recensés dans un périmètre élargi de 5 km autour du projet.

De manière générale sont distingués :

- **Les zonages d'inventaire**, qui n'ont pas de portée réglementaire directe mais apportent une indication quant à la richesse et à la qualité des milieux qui la constituent, et peuvent alors constituer un instrument d'appréciation et de sensibilisation face aux décisions publiques ou privées suivant les dispositions législatives.
- **Les zonages de protection**, qui entraînent une contrainte réglementaire et peuvent être de plusieurs natures : protections réglementaires, protections contractuelles, protection par la maîtrise foncière, etc.

Seuls les sites Natura 2000 sont étudiés plus largement pour prendre en considération le réseau Natura 2000 dans un rayon de 20 km.

Dans le cas du présent dossier, la zone du projet n'est pas directement concernée des zonages de protection et d'inventaire du patrimoine naturel. Cependant, **3 zonages d'inventaires** sont localisés à proximité de la zone d'étude. Également, **un Parc Naturel Régional** est présent à moins de 5 kilomètres du projet. De plus, **2 sites Natura 2000** présents à moins de 20 kilomètres de la zone d'étude, ont également été identifiés. Ceux-ci sont présentés ci-après puis localisés sur les cartes en fin de chapitre.

 [Des cartes en fin de chapitre](#) localisent les zonages situés à proximité du projet.

3.1.1. Rappel sur les zonages concernés

3.1.1.1. Les zonages d'inventaires

En rappel, une **ZNIEFF** (Zone Naturelle d'Intérêt Écologique Faunistique et Floristique) est un secteur du territoire particulièrement intéressant sur le plan écologique, participant au maintien des grands équilibres naturels ou constituant le milieu de vie d'espèces animales et végétales rares, caractéristiques du patrimoine naturel régional. On distingue deux types de ZNIEFF :

- Les **ZNIEFF de type I**, d'une superficie généralement limitée, définies par la présence d'espèces, d'associations d'espèces ou de milieux rares, remarquables ou caractéristiques du patrimoine naturel national ou régional ;
- Les **ZNIEFF de type II** qui sont de grands ensembles naturels riches et peu modifiés, ou qui offrent des potentialités biologiques importantes. Ces zones peuvent inclure une ou plusieurs ZNIEFF de type I.

Nous noterons que cette appellation ne confère aucune protection réglementaire à la zone concernée, mais peut tout de même constituer un instrument d'appréciation et de sensibilisation face aux décisions publiques ou privées suivant les dispositions législatives.

3.1.1.2. Les zonages de protection

LE RESEAU NATURA 2000

Le **réseau Natura 2000** est un réseau écologique européen cohérent formé par les Zones de Protection Spéciale (ZPS) et les Zones Spéciale de Conservation (ZSC (ou SIC avant désignation finale)) classées respectivement au titre de la Directive « Oiseaux » et de la Directive « Habitats-Faune-Flore ». L'objectif est de contribuer à préserver la diversité biologique sur le territoire de l'Union Européenne. Dans ce réseau, les États membres s'engagent à maintenir dans un état de conservation favorable les habitats naturels et les espèces d'intérêt communautaire.

LES PARCS NATURELS REGIONAUX

Un **Parc Naturel Régional (PNR)** est un « territoire rural habité, reconnu au niveau national pour sa forte valeur patrimoniale et paysagère qui s'organise autour d'un projet concerté de développement durable, fondé sur la protection et la valorisation de ce patrimoine ». Il s'appuie sur l'affirmation d'une identité forte. Il représente une entité naturelle et paysagère remarquable et ses limites peuvent être sur plusieurs cantons, départements ou régions.

3.1.2. Zonages au droit du site

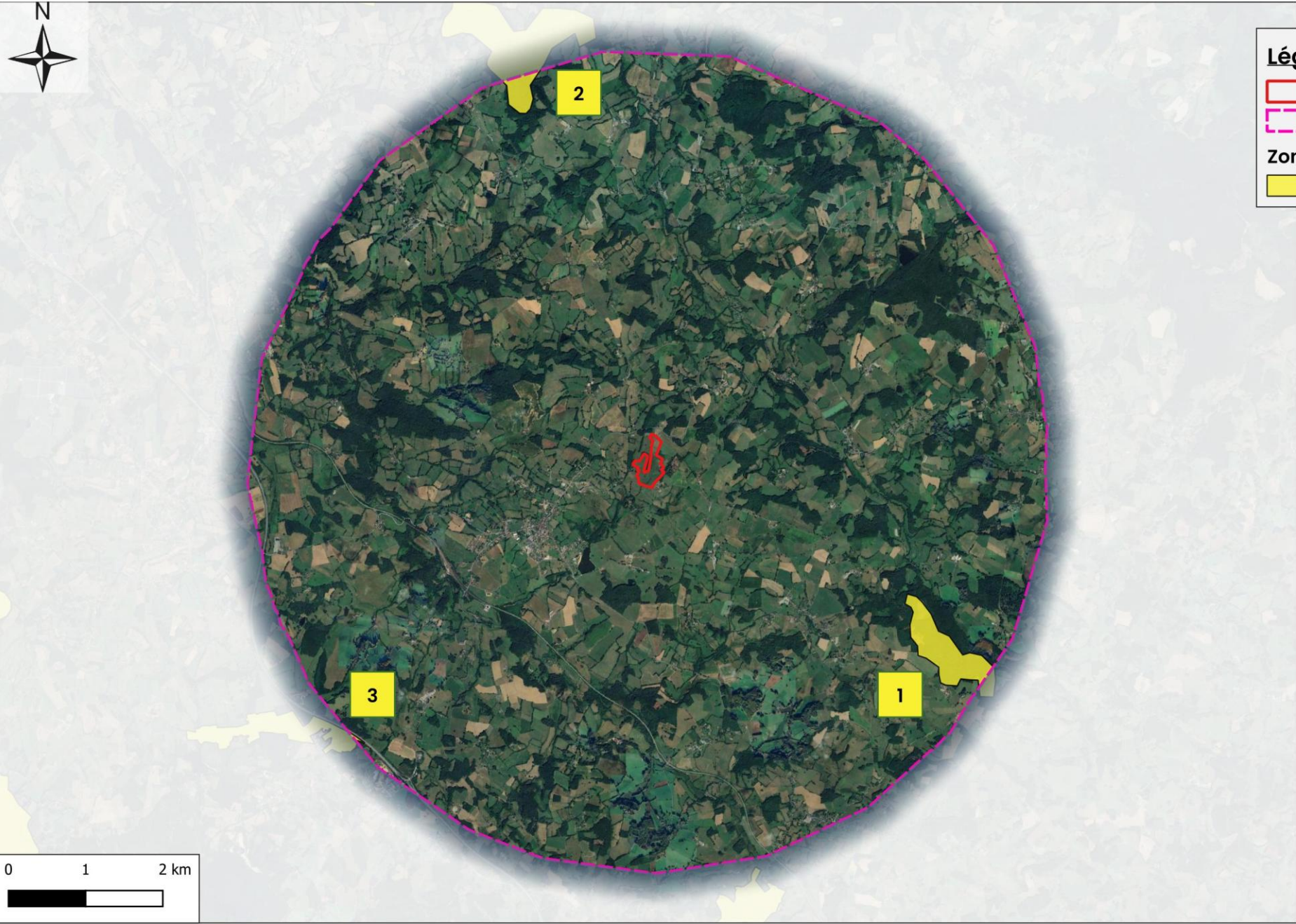
Aucun zonage n'est présent au droit de la zone d'étude.

3.1.3. Synthèse des zonages à proximité

Le tableau en page suivante présente une synthèse des zonages de protection et d'inventaire du patrimoine naturel à proximité de la zone d'étude.

Tableau 4 : Zonages de protection et d'inventaires du patrimoine naturel présents à proximité du projet

Zonages		Numéro	Nom	Surface totale (ha)	Distance de la zone au projet (km)	Numéro figurant sur les cartes
Zonages d'inventaires						
ZNIEFF	Type I	740007674	Site à chauve-souris : Forêt et ancienne mine de Champivert	57	3,5	1
		740002786	Vallée de la Briance au pont de Neuviillard	228,4	4,5	2
		740002765	Serpentine de la Villedieu	54	4,9	3
Zonages de protection						
Parcs Naturels Régionaux		FR8000045	Millevalches en Limousin	334 611	3,4	
Natura 2000	Zone Spéciale de Conservation (ZSC)	FR7300917	Pelouses et landes serpentiniques du Sud de la Haute-Vienne	260	5,4	1
		FR7300912	Haute vallée de la Vienne	1 318	17,1	2



Légende

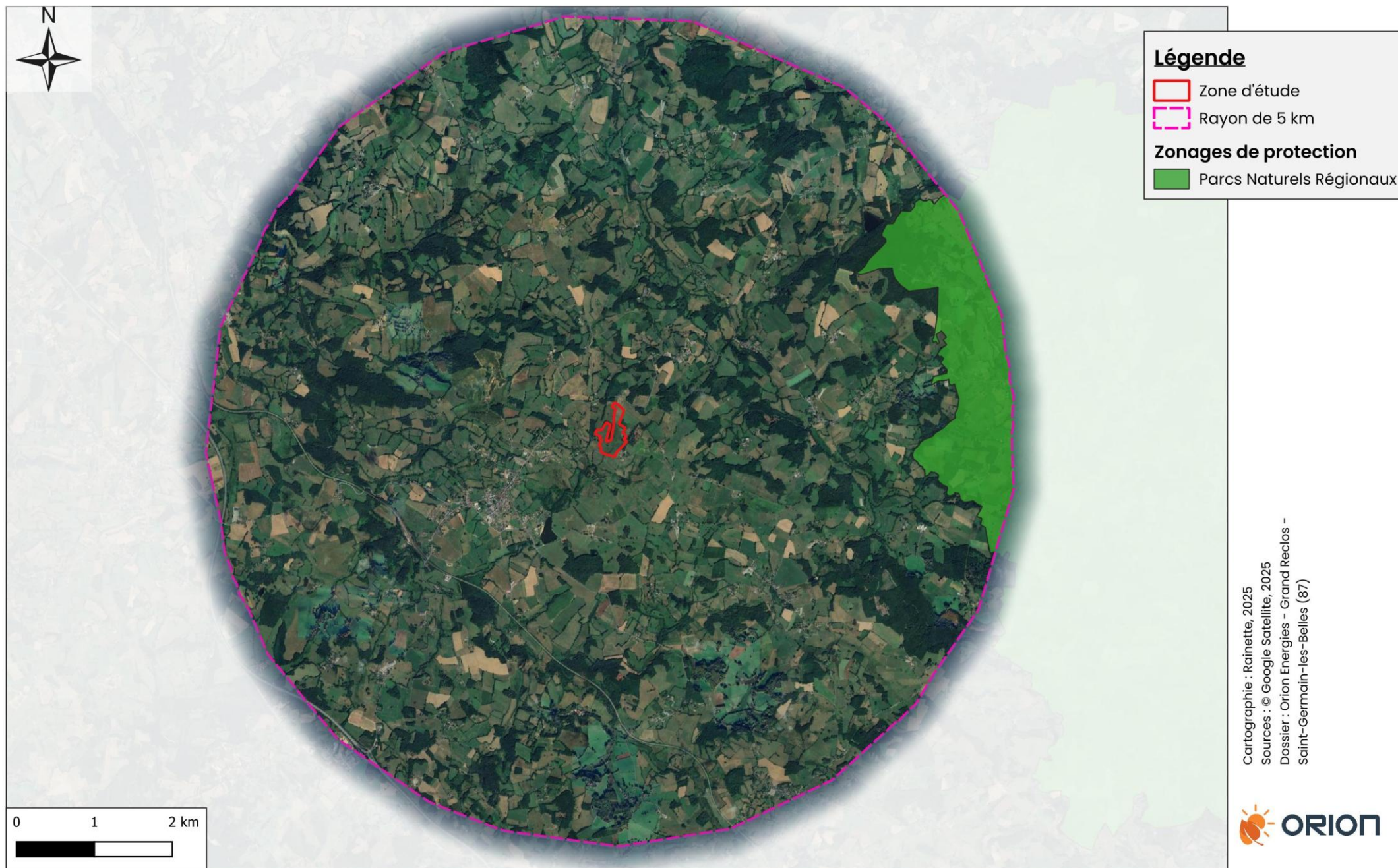
-  Zone d'étude
-  Rayon de 5 km

Zonages d'inventaires

-  ZNIEFF de type I

Cartographie : Rainette, 2025
Sources : © Google Satellite 2025
Dossier : Orion Energies - Grand Reclos -
Saint-Germain-les-Belles (87)

Localisation des zonages de protection à proximité de la zone d'étude



3.2. Présentation détaillée du réseau Natura 2000

Aucun site Natura 2000 n'est situé au droit du site d'étude.

Toutefois, 2 sites sont localisés dans un rayon de 20 km autour de la zone d'étude :

- Zones Spéciales de Conservation (ZSC) :
 - FR7401137 « Pelouses et landes serpentiniques du Sud de la Haute-Vienne ».
 - FR7401148 « Haute-Vallée de la Vienne »

La description de ce site est présente dans la [version officielle du FSD \(Formulaire Standard de Données\)](#) transmise par la France à la commission européenne et consultée sur le site de [l'INPN/MNHN](#). Le formulaire complet est disponible en annexe du présent dossier.

Une [description globale](#) est proposée [ci-dessous](#) (reprenant les chapitres « Autres caractéristiques du site », « Qualité et importance »).

3.2.1. Présentation détaillée de la ZSC – FR7401137 « Pelouses et landes serpentiniques du Sud de la Haute-Vienne »

D'une superficie de **832 ha**, la zone Natura 2000 identifiée « Pelouses et landes serpentiniques du Sud de la Haute-Vienne » est classée comme SIC (Site d'Intérêt Communautaire) sous le code FR7401137 depuis décembre 2004 et comme ZSC (Zone Spéciale de Conservation) depuis août 2006. Ce site est localisé à environ 4,5 km du site d'étude et est réparti en plusieurs zones distinctes.

AUTRES CARACTERISTIQUES

« Affleurements géologiques d'intérêt européen (serpentinites). La flore associée présente une originalité par sa structure et sa diversité. Les landes sur serpentines sont extrêmement rares en France et en Europe, particulièrement à si basse altitude. »

QUALITE ET IMPORTANCE

« Présence d'espèces protégées sur le plan national et régional. Ce site est un refuge d'espèces situées hors de leur aire normale de répartition. Le site présente aussi un haut intérêt géologique, les affleurements de serpentines étant très rares à cette altitude (basse). Le site fait l'objet d'un projet de RNN. »

VULNERABILITE

« L'abandon des pratiques pastorales traditionnelles entraîne une évolution vers l'enrichissement naturel. le site est attractif pour les activités de moto-cross et pour les randonnées, or certains affleurements sont très sensibles aux piétinements.

La structure animatrice du site (CEN Limousin) a mis en place des pratiques de pâturage extensif ovins sur les affleurements principaux (Lande du CLuzeau et de la Flotte – Lande de St Laurent) le pâturage bovin extensif est encore pratiqué sur le site de Villedieu. Le maintien de cette pratique de pâturage extensif est un enjeu très fort de conservation sur ces sites.

Le maintien des prairies maigres de fauche riveraines est lié aux pratiques agricoles associées à l'élevage. D'une manière plus générale, la mosaïque bocagère favorable aux chauves-souris et aux insectes du bois dépend du maintien d'une activité agricole associant polyculture et élevage, notamment sur la partie du site en amont de Toulouse. »

3.2.2. Présentation détaillée de la ZPS FR7401148 « Haute-vallée de la Vienne »

D'une superficie de **1 318 ha**, la zone Natura 2000 identifiée « Haute-vallée de la Vienne » est classée comme SIC (Site d'Intérêt Communautaire) sous le code FR7401148 depuis décembre 2004 et comme ZSC (Zone Spéciale de Conservation) depuis avril 2007. Ce site est localisé à environ 18 km du site d'étude.

AUTRES CARACTERISTIQUES

« Ce site d'intérêt communautaire comprend également du linéaire de cours d'eau. »

QUALITE ET IMPORTANCE

« La Haute-Vallée de la Vienne est aujourd'hui reconnue comme une des dernières rivières de France à très forte naturalité, et présentant des caractéristiques écologiques remarquables. De sa source à Saint-Léonard-de-Noblat, le cours d'eau trace son lit entre les landes et tourbières du Plateau de Millevaches, puis sur ses contreforts ; il creuse des gorges profondes aujourd'hui boisées, pour s'étaler plus en plaine à l'aval. De nombreuses études naturalistes ont été réalisées par les structures partenaires du PNR Millevaches en Limousin, dans le cadre de l'animation du site. Ces études confirment l'importance de cet écosystème en termes de conservation de milieux et d'espèces rares en Europe. »

La Haute-Vallée de la Vienne présente de multiples enjeux biologiques très forts, au regard de la Directive Habitat-Faune-Flore (DHFF) :

- la plus importante population régionale connue de Moules perlières d'eau douce, avec une reproduction et un recrutement avéré,

- de grands complexes de landes et de tourbières,

- de grands massifs de feuillus dans les gorges de la Vienne (prédominance de hêtraies neutrophiles collinéennes), avec présence de 6 espèces de chauves-souris de la DHFF (gîtes et terrains de chasse),

des insectes saproxyliques remarquables (Pique prune, Grand capricorne et Lucane cerf-volant).

Un projet d'extension du site est en cours d'étude pour au final, être composé de 6 sous-écosystèmes d'intérêt majeur, de par les milieux et les espèces que l'on y rencontre. Chacun est présenté ici avec ses enjeux spécifiques des sources (à l'est) vers l'aval du site (à l'ouest) :

Secteur 1 – Sources de la Vienne : ensemble tourbeux (landes et tourbières) avec de nombreuses sources, et des éleveurs ovins et bovins très motivés par la démarche.

Secteur 2 – Tourbières de Caux, Rebière-Nègre et Berbeyrolle : ensemble de landes, tourbières actives et dégradées, avec présence de Moule perlière. Plusieurs éleveurs locaux sont très motivés par la démarche. Forte problématique d'érosion des berges.

Secteur 3 – La Vienne, entre Tarnac et Nedde : ce secteur est aujourd'hui considéré comme la zone la plus favorable à la Moule perlière. Plus de 740 individus ont été dénombrés sur 2 km de ce secteur de la Vienne, avec présence de juvéniles, d'adultes, et des répartitions groupées et en pavages. Il s'agit du bastion principal de l'espèce sur la Vienne, avec une estimation scientifique de la population sur ce secteur de plus de 4000 individus dont 35 % de juvéniles, ce qui représente la plus importante population régionale connue et une des 5 dernières populations françaises où la reproduction est suivie du développement des juvéniles. Ce secteur à forte dominante de boisements feuillus (hêtraies à houx, hêtraies-chênaies acidiclinales ...) est très favorable à l'espèce, mais aussi aux chiroptères.

Secteur 4 – Réseau hydrographique de Saint-Amand-le-Petit jusqu'à Eymoutiers : un chevelu de ruisseaux et de zones humides à Écrevisse à pieds blancs (plusieurs milliers d'individus de 3 à 10 cm) et à Agrion de Mercure, bordé par une mosaïque de zones humides de la DHFF.

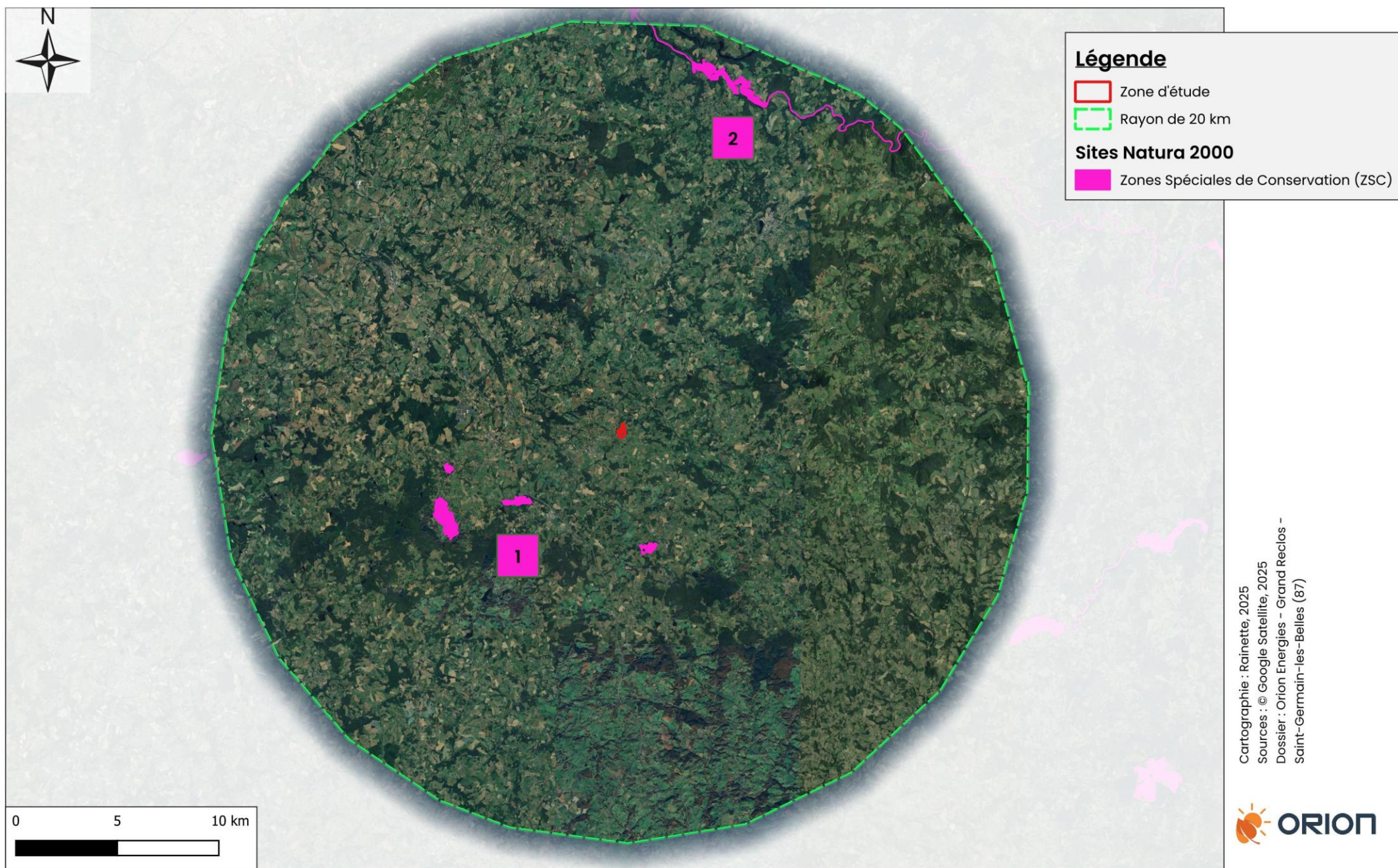
Secteur 5 – Gorges de la Vienne : très vaste étendue de surfaces boisées feuillues (forêts de pente à Tilleul et Érable, uniques dans le réseau Natura 2000 de la région, hêtraies à houx, hêtraies-chênaies...), de falaises et d'éboulis rocheux à cavités, avec présence de 6 espèces de chauve-souris d'intérêt communautaire, ainsi que le Pique-prune, le Grand capricorne et le Lucane cerf-volant.

Secteur 6 – Aval de la Haute-Vallée de la Vienne : ce secteur en grande partie déjà situé dans le site actuel (linéaire et berges du cours d'eau), présente des boisements d'intérêt communautaire, des colonies de Chauve-souris d'intérêt communautaire et de nombreuses stations de Sonneur à ventre jaune, ainsi que du Pique-prune, et du Grand capricorne. »

VULNERABILITE

« Une cause importante de vulnérabilité du site tient dans l'artificialisation de certains peuplements. »

Localisation des sites Natura 2000 à proximité de la zone d'étude



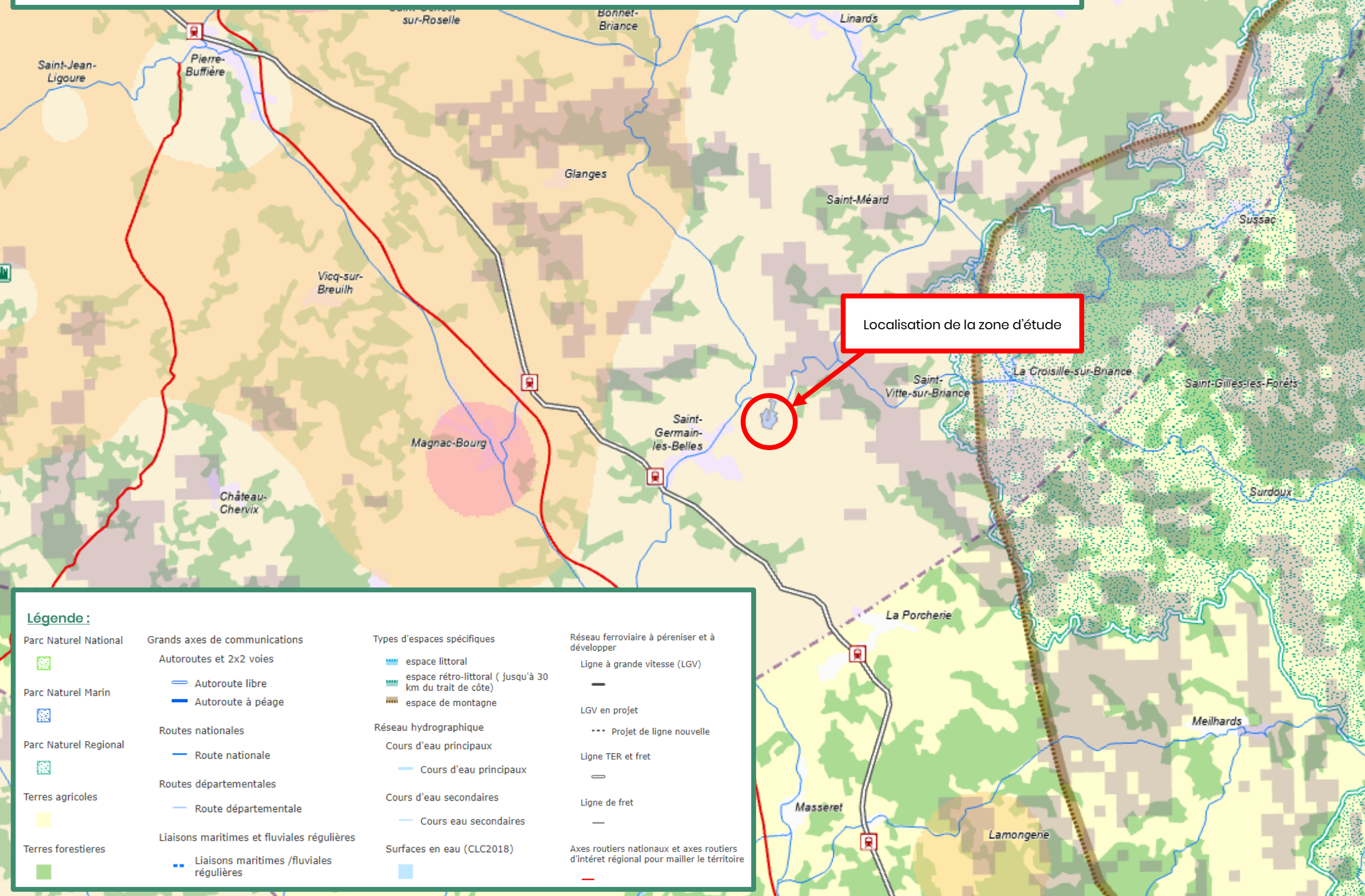
3.3. A l'échelle régionale : Trame verte et bleue du SRADDET

L'article 10 de la loi Nouvelle organisation territoriale de la République (NOTRe) modifie les dispositions du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) et introduit l'élaboration d'un Schéma Régional d'Aménagement, de Développement Durable et d'Egalité des Territoires (SRADDET) parmi les attributions de la région en matière d'aménagement du territoire. Il se substitue aux schémas régionaux, SRCE, SRCAE, SRI, SRIT, PRPGD. Dans la région Nouvelle-Aquitaine, le SRADDET a été approuvé par arrêté préfectoral le **27 mars 2020** puis modifié et approuvé par arrêté préfectoral le **18 novembre 2024**. Le SRADDET Nouvelle-Aquitaine propose une **vision de la région à l'horizon 2030**, avec les différents objectifs à atteindre.

 La carte en page suivante localise la zone d'étude par rapport aux différentes entités des continuités écologiques.

A la lecture de cette carte, il apparaît que la zone d'étude se trouve en **terres agricoles** et à proximité **d'une route nationale**.

Localisation du projet par rapport aux différentes continuités écologiques (Cartographie issue du SRADET Nouvelle-Aquitaine)



4. Diagnostic écologique

4.1. L'avifaune

4.1.1. Biologie des oiseaux

La vie des oiseaux est rythmée par deux grandes phases : la **période nuptiale** (ou de reproduction) et la **période internuptiale**. Au cours de cette dernière, une grande partie des oiseaux effectue une **migration** pour rejoindre leurs sites d'**hivernage** (migration post-nuptiale), où ils reconstituent leurs réserves énergétiques en prévision de leur retour, au printemps, pour regagner leurs lieux de reproduction (migration pré-nuptiale).

Certaines espèces n'effectuent, quant à elles, pas de migrations saisonnières et sont présentes toute l'année : ce sont des espèces **sédentaires** (ou résidentes).

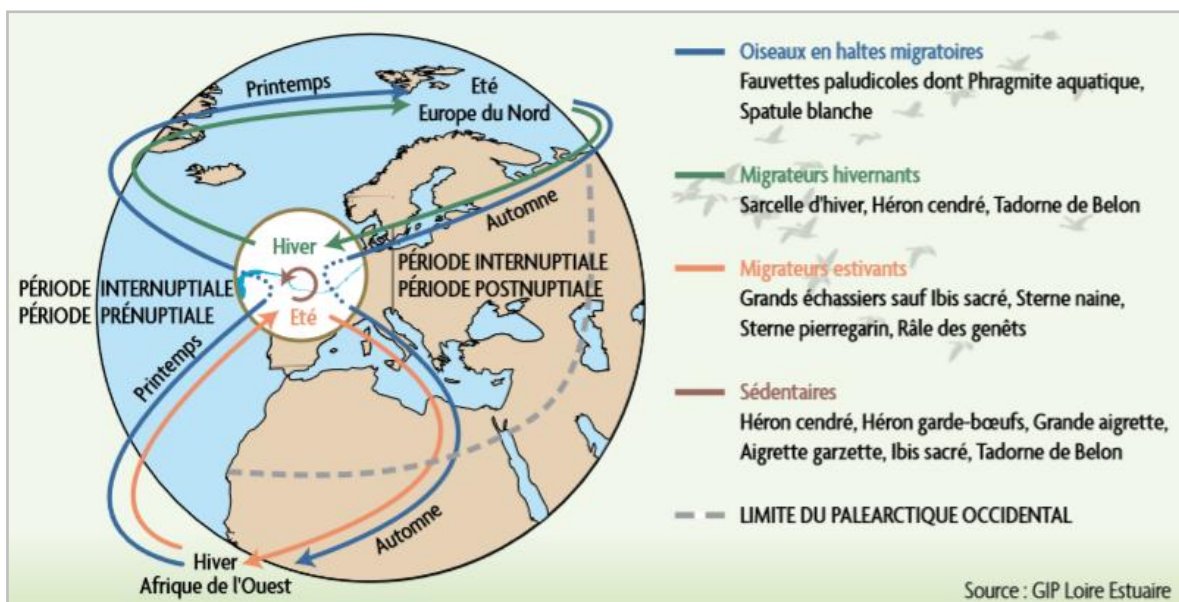


Figure 1 : Représentation schématique du cycle de vie d'une population d'oiseaux migrateurs

4.1.2. L'avifaune en période internuptiale

4.1.2.1. Analyse bibliographique

Comme précisé dans la méthodologie, une consultation des données communales a été effectuée directement par consultation de la **base de données en ligne de l'INPN** et du **site Faune Limousin**, en portant une attention particulière aux espèces d'intérêt patrimonial. Les données issues des zonages présents dans un rayon de 5 km ont également été étudiées. Notons que seuls les zonages ayant des ressemblances au niveau des habitats seront étudiés.

Aucune ZNIEFF n'est localisée au droit de la zone d'étude.

Au total, **trois ZNIEFF de type I** sont localisées à moins de 5 km de la zone d'étude :

- Site à chauve-souris : Forêt et ancienne mine de Champivert ;
- Vallée de la Briance au pont de Neuwillard ;
- Serpentine de la Villedieu.

Il apparaît alors intéressant d'étudier les taxons remarquables observés au niveau de ces zonages afin d'établir les potentialités de présence d'espèces à enjeux sur la zone d'étude.

Un regard a également été porté aux espèces des **zones Natura 2000** localisés à moins de 20 km avec **2 ZSC** :

- Pelouses et landes serpentinicoles du Sud de la Haute-Vienne ;
- Haute vallée de la Vienne.

Cette recherche bibliographique préalable a pour objectif d'orienter les investigations de terrain et d'adapter les protocoles de recensement si nécessaire.

À l'issue de cette analyse, nous avons mis en évidence la **présence potentielle de 42 espèces à enjeux sur la zone d'étude**. Il s'agit d'espèces susceptibles de trouver sur le site des conditions et des habitats favorables pour la réalisation de leur cycle biologique.

Ces espèces sont listées dans les tableaux ci-dessous :

Tableau 5 : Avifaune à enjeux citée dans la bibliographie à proximité de la zone d'étude (1/2)

Nom latin	Nom vernaculaire
<i>Accipiter gentilis</i>	Autour des palombes
<i>Alauda arvensis</i>	Alouette des champs
<i>Anthus pratensis</i>	Pipit farlouse
<i>Apus apus</i>	Martinet noir
<i>Ardea alba alba</i>	Grande aigrette
<i>Carduelis carduelis</i>	Chardonneret élégant
<i>Chloris chloris</i>	Verdier d'Europe
<i>Ciconia ciconia</i>	Cigogne blanche
<i>Ciconia nigra</i>	Cigogne noire
<i>Circus cyaneus</i>	Busard Saint-Martin
<i>Columba livia</i>	Pigeon biset
<i>Columba oenas</i>	Pigeon colombin
<i>Corvus corax</i>	Grand corbeau
<i>Delichon urbicum</i>	Hirondelle de fenêtre
<i>Dendrocopos medius</i>	Pic mar
<i>Dendrocopos minor</i>	Pic épeichette
<i>Dryocopus martius</i>	Pic noir
<i>Elanus caeruleus</i>	Élanion blanc
<i>Emberiza citrinella</i>	Bruant jaune
<i>Falco columbarius</i>	Faucon émerillon
<i>Falco tinnunculus</i>	Faucon crécerelle
<i>Ficedula hypoleuca</i>	Gobemouche noir
<i>Grus grus</i>	Grue cendrée
<i>Hirundo rustica</i>	Hirondelle rustique
<i>Jynx torquilla</i>	Torcol fourmilier
<i>Lanius collurio</i>	Pie-grièche écorcheur
<i>Linaria cannabina</i>	Linotte mélodieuse

Tableau 6 : Avifaune à enjeux citée dans la bibliographie à proximité de la zone d'étude (2/2)

Nom latin	Nom vernaculaire
<i>Lullula arborea</i>	Alouette lulu
<i>Milvus migrans</i>	Milan noir
<i>Milvus milvus</i>	Milan royal
<i>Muscicapa striata</i>	Gobemouche gris
<i>Oenanthe oenanthe</i>	Traquet motteux
<i>Phylloscopus trochilus</i>	Pouillot fitis
<i>Pyrrhula pyrrhula</i>	Bouvreuil pivoine
<i>Regulus regulus</i>	Roitelet huppé
<i>Saxicola rubetra</i>	Tarier des prés
<i>Saxicola rubicola</i>	Tarier pâtre
<i>Scolopax rusticola</i>	Bécasse des bois
<i>Serinus serinus</i>	Serin cini
<i>Spinus spinus</i>	Tarin des aulnes
<i>Sylvia borin</i>	Fauvette des jardins
<i>Tyto alba</i>	Chouette effraie

Toutes ces espèces potentielles représentent un enjeu de conservation notable, elles ont donc été recherchées lors de cet inventaire.

4.1.2.2. Espèces recensées

Au total, **23 espèces** ont été recensées en période de migration postnuptiale lors du passage réalisé le 2 octobre 2024. Le site est utilisé à cette période par des espèces sédentaires, des espèces en halte migratoire ou encore par des espèces vues en vol et considérées comme de passage.

Dans les milieux boisés, les milieux semi-ouverts ou encore les arbres isolés, on retrouve régulièrement un cortège d'espèces composé de la Mésange charbonnière (*Parus major*), de la Mésange bleue (*Cyanistes caeruleus*), du Rougegorge familier (*Erithacus rubecula*), du Geai des chênes (*Garrulus glandarius*), du Merle noir (*Turdus merula*), et de la Sittelle torchepot (*Sitta europaea*) ou encore du Troglodyte mignon (*Troglodytes troglodytes*).

Au moins deux individus d'**Alouette lulu** (*Lullula arborea*) ont été entendus au nord en dehors de la zone d'étude au niveau de parcelles de culture. Cette espèce est partiellement migratrice et elle présente un enjeu notable. Elle est présentée ci-dessous :

L'**Alouette lulu** (*Lullula arborea*) occupe les milieux ouverts à semi-ouverts, naturels ou incultes, sur sol bien drainé à couverture herbacée basse et éparse. En hivernage, les milieux sont les mêmes, mais s'y ajoutent les terres agricoles bien drainées, donc plutôt sur les plateaux qu'en plaine. Cette espèce effectue l'essentiel de son activité au sol, mais si on la compare à l'**Alouette des champs** qui se perche rarement sur un piquet, un arbuste ou un autre perchoir bas, elle se perche au contraire régulièrement même en hauteur. La saison de reproduction commence dès mars dans le sud, en avril et mai plus au nord, et se termine en juillet. Elle a le temps d'élever deux nichées successives.



Photo 1 : Alouette lulu, *Lullula arborea* © P. Gourdain

Les milieux ouverts sont utilisés par les espèces principalement pour la recherche alimentaire. Par exemple la Buse variable (*Buteo buteo*) ou encore la Corneille noire (*Corvus corone*).

Aucun axe migratoire ni halte notable n'a pu être mis en avant lors de ce passage unique de prospection. Certaines espèces observées lors de ce passage en période internuptiale présentent un enjeu notable en période de nidification. On peut notamment citer le Grand Corbeau, le Pic épeichette ou encore le Tarier pâtre. Les enjeux associés à ces espèces peuvent varier de faibles à forts en période de nidification.

4.1.2.3. Espèces potentielles

D'après la précédente analyse bibliographique, **42 espèces** étaient considérées comme potentielles sur la zone d'étude. Le passage d'inventaire a été effectué en bonne période pour détecter les espèces migratrices. Dans le cas présent et aux vues des habitats sur la zone d'étude, les espèces potentielles non contactées ne sont pas particulièrement discrètes ou difficilement détectables. De plus aucune donnée spécifique d'effectif notable en migration n'est référencée sur la commune de Saint-Germain-les-belles. De ce fait, aucune espèce potentielle ne sera prise en compte dans la bioévaluation pour la détermination des enjeux en période postnuptiale.

4.1.2.4. Évaluation patrimoniale

REGLEMENTATION NATIONALE

L'**arrêté du 29 octobre 2009**, fixant la liste des oiseaux protégés sur l'ensemble du territoire et les modalités de leur protection, classe les espèces protégées en deux articles : **article 3** (espèces nicheuses en Europe) et **article 4** (espèces nicheuses rares ou non nicheuses en Europe). La majorité des oiseaux protégés de nos régions sont listés en **article 3**.

Cet article stipule que :

I. — Sont interdits sur tout le territoire métropolitain et en tout temps :

- la destruction intentionnelle ou l'enlèvement des œufs et des nids ;
- la destruction, la mutilation intentionnelles, la capture ou l'enlèvement des oiseaux dans le milieu naturel ;
- la perturbation intentionnelle des oiseaux, notamment pendant la période de reproduction et de dépendance, pour autant que la perturbation remette en cause le bon accomplissement des cycles biologiques de l'espèce considérée.

II. — Sont interdites sur les parties du territoire métropolitain où l'espèce est présente ainsi que dans l'aire de déplacement naturel des noyaux de populations existants la destruction, l'altération ou la dégradation des sites de reproduction et des aires de repos des animaux. Ces interdictions s'appliquent aux éléments physiques ou biologiques réputés nécessaires à la reproduction ou au repos de l'espèce considérée, aussi longtemps qu'ils sont effectivement utilisés ou utilisables au cours

des cycles successifs de reproduction ou de repos de cette espèce et pour autant que la destruction, l'altération ou la dégradation remette en cause le bon accomplissement de ces cycles biologiques.

III. — Sont interdits sur tout le territoire national et en tout temps la détention, le transport, la naturalisation, le colportage, la mise en vente, la vente ou l'achat, l'utilisation commerciale ou non des spécimens d'oiseaux prélevés :

— dans le milieu naturel du territoire métropolitain de la France, après le 19 mai 1981 ;

— dans le milieu naturel du territoire européen des autres Etats membres de l'Union européenne, après la date d'entrée en vigueur dans ces Etats de la Directive du 2 avril 1979 susvisée.

Par conséquent, cet article renforce l'article L. 411-1 CE qui considère que **toutes les espèces protégées voient leurs habitats protégés**. L'évaluation de l'intérêt des milieux et les mesures compensatoires associées à ce type de destruction prend tout son sens dans les décisions des services instructeurs de l'Etat.

Parmi les 23 espèces recensées sur l'aire d'étude en période internuptiale, 17 sont des espèces protégées au niveau national.

AUTRES TEXTES DE REFERENCE

Au niveau européen

Un des textes majeurs au niveau européen est la **Directive « Oiseaux »** 79-409 (CE), pour laquelle les Etats membres de l'Union Européenne se sont engagés à prendre des mesures pour la préservation, le maintien ou le rétablissement des habitats des oiseaux cités à l'**Annexe I**.

Dans le cas présent, une espèce inventoriée est inscrite à l'Annexe I de cette directive, l'Alouette lulu, espèce considérée comme migratrice.

Au niveau européen, la **Liste rouge Européenne des espèces menacées** (UICN, 2023.1) indique le degré de menace qui pèse sur chaque espèce en Europe.

Toutes les espèces recensées sont en « préoccupation mineure » (LC) à l'échelle européenne.

Au niveau national

A l'échelle nationale, la **Liste rouge des espèces menacées en France** (chapitre « Oiseaux de France métropolitaine ») évalue les statuts de menace des différentes espèces nicheuses, hivernantes et migratrices sur le territoire national (LRN).

Dans le cas présent, aucune espèce n'est listée sur la Liste rouge des oiseaux non nicheurs de France métropolitaine, divisée en deux sous listes : la liste rouge de l'avifaune de passage et la liste rouge de l'avifaune hivernante.

Au niveau régional

Les **Listes rouges des espèces de passage menacées du Limousin** fixe un statut de menace au niveau régional pour les espèces de passage en région (Ois. Pass. Reg.).

Aucune espèce recensée ne figure au sein de cette liste.

4.1.2.5. Conclusion

Au total, 23 espèces ont été recensées sur l'aire d'étude en période postnuptiale. Parmi ces oiseaux, 17 sont protégés à l'échelle nationale. Aucune espèce potentielle n'est prise en compte pour la bioévaluation des espèces sur la période postnuptiale.

Un enjeu « moyen » est attribué à l'Alouette lulu. Un enjeu « faible » est attribué aux autres espèces observées.

Certaines espèces observées ne présentent pas d'enjeux particuliers à cette période de l'année mais peuvent présenter des enjeux allant de faibles à forts en période de nidification. C'est le cas notamment du Grand Corbeau, du Pic épeichette et du Tarier pâtre.

Tableau 7 : Bioévaluation des espèces d'avifaune observées sur la zone d'étude en période postnuptiale (1/2)

Nom latin	Nom vernaculaire	Protection nationale	Liste rouge			Directive Oiseaux	Statut sur la zone d'étude
			Européenne	Ois. Pass.	Ois. Pass. Rég.		
<i>Lullula arborea</i>	Alouette lulu	Article 3	LC	-	-	Annexe I	Migration
<i>Buteo buteo</i>	Buse variable	Article 3	LC	NA	-	-	Migrateur
<i>Corvus corax</i>	Grand corbeau	Article 3	LC	-	-	-	Sédentaire
<i>Corvus corone</i>	Corneille noire	-	LC	-	-	-	Sédentaire
<i>Corvus monedula</i>	Choucas des tours	Article 3	LC	-	-	-	Migrateur
<i>Cyanistes caeruleus</i>	Mésange bleue	Article 3	LC	NA	-	-	Sédentaire
<i>Dendrocopos major</i>	Pic épeiche	Article 3	LC	-	-	-	Sédentaire
<i>Dendrocopos minor</i>	Pic épeichette	Article 3	-	-	-	-	Sédentaire
<i>Erithacus rubecula</i>	Rougegorge familier	Article 3	LC	NA	-	-	Migrateur
<i>Fringilla coelebs</i>	Pinson des arbres	Article 3	LC	NA	-	-	Migrateur
<i>Garrulus glandarius</i>	Geai des chênes	-	LC	-	-	-	Sédentaire
<i>Parus major</i>	Mésange charbonnière	Article 3	LC	NA	-	-	Migrateur
<i>Phylloscopus collybita</i>	Pouillot véloce	Article 3	-	NA	-	-	Migrateur
<i>Pica pica</i>	Pie bavarde	-	LC	-	-	-	Migrateur
<i>Picus viridis</i>	Pic vert, Pivert	Article 3	LC	-	-	-	Sédentaire

Légende :

Liste rouge : **VU** = Vulnérable, **NT** = Quasi menacé, **LC** = Préoccupation mineure, **Ois. Pass.** = Oiseaux de Passage, **Reg** = Régionale

Niveau d'enjeu :

Nul
Très faible
Faible
Moyen
Fort
Très fort

Tableau 8 : Bioévaluation des espèces d'avifaune observées sur la zone d'étude en période postnuptiale (2/2)

Nom latin	Nom vernaculaire	Protection nationale	Liste rouge			Directive Oiseaux	Statut sur la zone d'étude
			Européenne	Ois. Pass.	Ois. Pass. Rég.		
<i>Poecile palustris</i>	Mésange nonnette	Article 3	LC	-	-	-	Migration
<i>Regulus ignicapilla</i>	Roitelet à triple bandeau	Article 3	LC	NA	-	-	Migration
<i>Saxicola rubicola</i>	Tarier pâtre	Article 3	-	NA	-	-	Migration
<i>Sitta europaea</i>	Sittelle torchepot	Article 3	LC	-	-	-	Sédentaire
<i>Sturnus vulgaris</i>	Étourneau sansonnet	-	LC	NA	-	-	Migration
<i>Troglodytes troglodytes</i>	Troglodyte mignon	Article 3	LC	-	-	-	Sédentaire
<i>Turdus merula</i>	Merle noir	-	LC	NA	-	-	Migrateur
<i>Turdus philomelos</i>	Grive musicienne	-	LC	NA	-	-	Migrateur

Légende :

Liste rouge : **VU** = Vulnérable, **NT** = Quasi menacé, **LC** = Préoccupation mineure, **Ois. Pass** = Oiseaux de Passage, **Reg** = Régionale

Niveau d'enjeu :

Nul
Très faible
Faible
Moyen
Fort
Très fort

Localisation de l'Avifaune à enjeux en période postnuptiale sur la zone d'étude



Légende

- Aire d'étude immédiate (AEI)
- Aire d'étude rapprochée (AER)

Espèce

- Alouette lulu

Cartographie : Rainette, 2025
Sources : © Google Satellite, 2025
Dossier : Orion Energies – Grand Reclos –
Saint-Germain-les-Belles (87)



4.2. La mammalofaune (hors chiroptères)

4.2.1. Analyse bibliographique

Comme précisé dans la méthodologie, une consultation des données communales a été effectuée directement par consultation de la [base de données en ligne de l'INPN](#) et du [site Faune Limousin](#), en portant une attention particulière aux espèces d'intérêt patrimonial. Les données issues des zonages présents dans un rayon de 5 km ont également été étudiées. Notons que seuls les zonages ayant des ressemblances au niveau des habitats seront étudiés.

Aucune ZNIEFF n'est localisée au droit de la zone d'étude.

Au total, **trois ZNIEFF de type I** sont localisées à moins de 5 km de la zone d'étude :

- Site à chauve-souris : Forêt et ancienne mine de Champivert ;
- Vallée de la Briance au pont de Neuwillard ;
- Serpentine de la Villedieu.

Il apparaît alors intéressant d'étudier les taxons remarquables observés au niveau de ces zonages afin d'établir les potentialités de présence d'espèces à enjeux sur la zone d'étude.

Un regard a également été porté aux espèces des **zones Natura 2000** localisées à moins de 20 km avec **2 ZSC** :

- Pelouses et landes serpentinicoles du Sud de la Haute-Vienne ;
- Haute vallée de la Vienne.

Cette recherche bibliographique préalable a pour objectif d'orienter les investigations de terrain et d'adapter les protocoles de recensement si nécessaire.

À l'issue de cette analyse, nous avons mis en évidence la **présence potentielle de huit espèces protégées ou à enjeux sur la zone d'étude**. Il s'agit d'espèces susceptibles de trouver sur le site ou son aire rapprochée des conditions et des habitats favorables à leur reproduction. Ces espèces sont listées dans le tableau suivant.

Tableau 9 : Mammifères à enjeux cités dans la bibliographie à proximité de la zone d'étude

Nom latin	Nom vernaculaire
<i>Arvicola sapidus</i>	Campagnol amphibie
<i>Erinaceus europaeus</i>	Hérisson d'Europe
<i>Genetta genetta</i>	Genette commune
<i>Lutra lutra</i>	Loutre d'Europe
<i>Martes martes</i>	Martre des pins
<i>Mustela putorius</i>	Putois d'Europe
<i>Oryctolagus cuniculus</i>	Lapin de garenne
<i>Sciurus vulgaris</i>	Écureuil roux

4.2.2. Espèces recensées

Deux espèces de mammifères ont été recensées sur la zone d'étude lors du passage de prospection en octobre. Il s'agit du Renard roux (*Vulpes vulpes*) et du Chevreuil européen (*Capreolus capreolus*). Ces espèces ne présentent pas d'enjeu particulier.

4.2.3. Espèces potentielles

A l'issue de l'analyse bibliographique, **huit espèces étaient considérées comme potentielles** au sein de la zone d'étude. Aucune de ces espèces n'a été observée sur le site. Aux vues des habitats favorables sur le site et des mœurs discrètes de ces espèces, celles-ci seront gardées dans l'évaluation des enjeux. Une exception sera faite pour la **Loutre d'Europe** (*Lutra lutra*) car le cours d'eau présent sur site est trop étroit pour pouvoir l'accueillir. **Sept espèces potentielles** sont donc présentées ci-dessous :

Le **Hérisson d'Europe** est surtout actif au crépuscule et la nuit. Bien que classé dans les insectivores, ce petit mammifère est omnivore et consomme des insectes, des vers, des escargots, des limaces, des œufs, des fruits... Historiquement inféodé aux milieux ruraux, il fréquente tous types de milieux où il peut trouver des abris et de la nourriture (lisières de forêt, bocage, parcs et jardins...). Il peut fréquenter les cultures et milieux urbains grâce à des zones refuges et des corridors biologiques. Il passe la journée dans des refuges tels que les haies, les jardins, les tas de feuilles ou des galeries. En hiver, le Hérisson entre en léthargie et s'installe dans un nid protecteur d'herbes et de feuilles, mais ils se réveillent pour changer d'abri et sont alors sujets aux collisions routières.



Photo 2 Hérisson d'Europe, *Erinaceus europaeus*, photo hors site, © Rainette 2012

La **Genette commune** (*Genetta genetta*) est la seule représentante en Europe du genre *Genetta* qui compte 13 autres espèces dans le monde, toutes africaines. C'est un petit mammifère carnivore de la famille des Viverridés.

La genette est relativement aisée à identifier. Elle peut faire penser à un chat par sa taille, mais elle est beaucoup plus allongée, plus courte sur pattes, a un museau plus pointu cerclé de noir et de plus grandes oreilles. Sa queue épaisse est pratiquement aussi longue que son corps. L'adulte mesure environ 90 cm à 1 m, queue comprise, et son poids varie entre 1,8 et 2 kg. Il n'y a pas de dimorphisme sexuel marqué. La couleur de son pelage rappelle bien certains mammifères africains : elle est gris fauve, avec de grosses taches brun foncé ou noires suivant quatre ou cinq lignes sur chaque flanc, et le haut du dos est surligné d'une longue raie noire. La queue comporte des anneaux sombres, épais et réguliers. C'est un animal agile et élancé.

Carnivore et avec une activité strictement nocturne, la genette se nourrit essentiellement de petits mammifères (écureuils, loirs...) et peut compléter son régime alimentaire avec des oiseaux.



Photo 3 : Genette commune, *Genetta genetta* © P. Haffner

Le **Putois d'Europe** (*Mustela putoris*) fréquente tous les milieux humides (étangs, ruisseaux, rivières...) mais également le bocage, les boisements clairs et les lisières de forêts. Assez anthropophile en période hivernale, il exploite toutes sortes d'abris susceptibles d'abriter de nombreux rongeurs en cette saison (granges, étables, tas de foin...). Son régime alimentaire est carnivore et varie en fonction des saisons. Il gîte dans des cavités, des terriers de lapins, sous les racines des arbres, souches et tas de bois. Bien que l'espèce soit encore largement répartie au niveau national, les effectifs sont en baisse en raison de la disparition des zones humides, la destruction du bocage et des haies, qui peuvent également impacter la disponibilité en proies. La destruction des individus et les collisions routières sont également des menaces et l'espèce est donc désormais classée comme « quasi-menacée » sur la liste rouge des mammifères de France.



Photo 4 : Putois d'Europe, *Mustela putoris* © F. Gellée, 2019

Comme son nom l'indique, le **Campagnol amphibie** (*Arvicola sapidus*) est un petit rongeur semi-aquatique. En France, il est présent au sud d'une ligne Somme-Champagne-Ardenne et peut être observé du bord de la mer jusqu'aux tourbières de moyenne montagne. Toutefois, dans cette zone, la répartition des populations paraît très irrégulière. En effet, le Campagnol amphibie est inféodé aux plans d'eau et aux cours d'eau lents dont les premiers 50cm de berges sont bien fournis en végétation herbacée. Il se déplace et se nourrit le long de ces berges en se cachant sous la végétation, y formant de longues coulées. Ce campagnol est un rongeur herbivore strict qui se nourrit de plantes hydrophiles : joncs, en particulier, mais aussi iris, roseaux, Reine des prés... Il laisse sur ces placettes d'alimentation de petites tiges de végétaux taillés en biseaux. C'est un animal rarement visible, mais dont la présence est souvent certifiée par ses crottes. Celles-ci peuvent être isolées le long de coulée, en limite de territoire ou en crottier territorial. De la taille d'un tic-tac (8-15mm), elles sont généralement vert foncé, mais peuvent aussi être marron ou noire.



Photo 5 : Campagnol amphibie, *Arvicola sapidus*, © P. RIGAUX

La **Martre des pins** (*Martes martes*) est un mustélidé arboricole. Elle est essentiellement forestière même si elle peut s'adapter à des milieux plus fragmentés du moment qu'elle y trouve des arbres matures creux pour gîter et élever ses jeunes. Elle occupe souvent les cavités forées par le Pic noir. Elle se nourrit majoritairement de petits rongeurs avec une préférence pour le Campagnol roussâtre, mais consomme de manière non négligeable des fruits en été et automne.

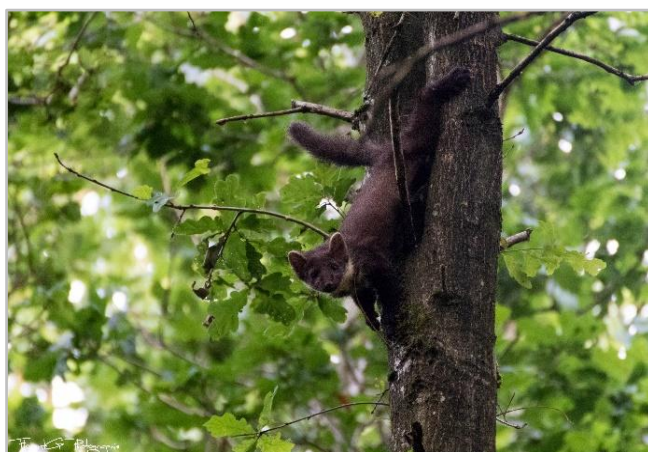


Photo 6 : Martres des pins, *Martes martes* © F. Gellée, 2019

Forestier et arboricole, l'**Écureuil roux** est le plus gros des rongeurs de ce type de milieux et est présent en forêt feuillue ou mixte, jusque dans le bocage et les parcs et jardins pourvu qu'il ait des corridors pour les coloniser. Solitaire toute l'année hormis en période de reproduction, il fréquente un domaine vital où les individus cohabitent. L'écureuil roux construit plusieurs nids (appelés « hottes ») avec des branchettes et des brindilles, de forme ronde, dont l'intérieur est tapissé de mousse et d'herbe, et dont l'entrée est orientée vers le bas. Les jeunes pourront être déplacés d'un nid à l'autre en cas de danger.

Au printemps et en été, il complète son régime par des baies, fleurs, jeunes pousses d'arbres, fruits, invertébrés et occasionnellement œufs et oisillons. Il peut aussi être à l'origine de dégâts par écorçage d'arbres et arbustes mais l'impact reste limité compte tenu de ses faibles densités.



Photo 7 : Écureuil roux, *Sciurus vulgaris*, photo hors site, © M. Cazaubon 2024

4.2.4. Évaluation patrimoniale

REGLEMENTATION NATIONALE

A l'échelle nationale, un **arrêté du 23 avril 2007 fixe la liste des mammifères protégés sur l'ensemble du territoire et les modalités de protection**.

L'annexe II stipule : « Sont interdites sur les parties du territoire métropolitain où l'espèce est présente, ainsi que dans l'aire de déplacement naturel des noyaux de populations existants, la destruction, l'altération ou la dégradation des sites de reproduction et des aires de repos des animaux. Ces interdictions s'appliquent aux éléments physiques ou biologiques réputés nécessaires à la reproduction ou au repos de l'espèce considérée, aussi longtemps qu'ils sont effectivement utilisés ou utilisables au cours des cycles successifs de reproduction ou de repos de cette espèce et pour autant que la destruction, l'altération ou la dégradation remette en cause le bon accomplissement de ces cycles biologiques. »

Tout comme les aires de reproduction des oiseaux protégés, les **aires de reproduction ainsi que les zones de repos** des mammifères protégés sont protégées par la réglementation nationale.

Dans le cas présent, quatre espèces potentielles sont protégées en France par l'article 2 : la Genette commune, le Campagnol amphibie, le Hérisson d'Europe et l'Écureuil roux.

AUTRES TEXTES DE REFERENCES

Au niveau Européen

Nous faisons également référence à la **Directive « Habitats-Faune-Flore »**, texte majeur au niveau européen, pour laquelle les Etats membres de l'Union Européenne se sont engagés à prendre des mesures pour la préservation, le maintien ou le rétablissement des espèces figurant en :

- **Annexe II** qui regroupe des espèces animales et végétales d'intérêt communautaire dont la conservation nécessite la désignation de zones spéciales de conservation (ZSC) ;
- **Annexe IV** qui liste les espèces animales et végétales d'intérêt communautaire qui nécessitent une protection stricte : elle concerne les espèces devant être strictement protégées ;
- **Annexe V** qui concerne des espèces qui sont susceptibles de faire l'objet de mesures de gestion pour le prélèvement dans la nature et l'exploitation.

Parmi les espèces potentielles, trois sont mentionnées au sein de l'annexe V de la Directive Habitat Faune Flore : La Martre des pins, le Putois d'Europe et la Genette commune.

Au niveau européen, la **Liste rouge Européenne des espèces menacées** (UICN, 2023.1) indique le degré de menace qui pèse sur chaque espèce en Europe.

Une espèce potentielle est classée comme « **vulnérable** » au sein de la liste rouge européenne : le Campagnol amphibie. Une autre espèce potentielle, le Lapin de garenne, est classée comme **quasi-menacée** au sein de cette liste. Les autres espèces sont en « **préoccupation mineure** » ou n'ont pas de statut.

Au niveau national

Au niveau national, la **Liste rouge des mammifères menacés en France métropolitaine** (UICN), indique le degré de menace qui pèse sur chaque espèce en métropole.

Trois espèces potentielles sont classées comme **quasi-menacées** au sein de la liste rouge nationale. Il s'agit du : Lapin de garenne, du Putois d'Europe et du Campagnol amphibie. Les autres espèces sont en préoccupation mineure ou n'ont pas de statut.

4.2.5. Conclusion

Deux espèces de mammifères ont été observées lors du passage d'inventaire d'octobre : le Renard roux et le Chevreuil européen. Ces deux espèces ne présentent pas d'enjeu particulier.

Au vu des habitats présents sur le site, des mœurs discrètes de ces espèces et du nombre limité de passages, sept espèces potentielles ont été conservées pour l'évaluation patrimoniale : le Campagnol amphibie, le Putois d'Europe, la Genette commune, la Martre des pins, le Lapin de garenne, l'Ecureuil roux et le Hérisson d'Europe.

Parmi ces espèces, quatre espèces potentielles sont protégées au niveau national : la Genette commune, l'Ecureuil roux, le Hérisson d'Europe, le Campagnol amphibie.

Un enjeu pressenti « fort » est attribué au Campagnol amphibie (espèce potentielle) et un enjeu « moyen » est attribué au Lapin de garenne (espèce potentielle). Les autres espèces observées ou potentielles sont considérées à ce jour en enjeu « faible ».

Tableau 10 : Bioévaluation des mammifères recensés et potentiels sur la zone d'étude

Nom latin	Nom vernaculaire	Protection nationale	Liste rouge			Directive Habitat Faune Flore	Statut de reproduction sur la zone d'étude
			Européenne	Nationale	Régionale		
<i>Arvicola sapidus</i>	Campagnol amphibie	Article 2	VU	NT	–	–	Potentiel
<i>Oryctolagus cuniculus</i>	Lapin de garenne	–	NT	NT	–	–	Potentiel
<i>Rattus norvegicus</i>	Renard roux	–	LC	LC	–	–	Possible
<i>Capreolus capreolus</i>	Chevreuil européen	–	LC	LC	–	–	Possible
<i>Sciurus vulgaris</i>	Écureuil roux	Article 2	–	LC	–	–	Potentiel
<i>Genetta genetta</i>	Genette commune	Article 2	LC	LC	–	Annexe V	Potentiel
<i>Erinaceus europaeus</i>	Hérisson d'Europe	Article 2	LC	LC	–	–	Potentiel
<i>Martes martes</i>	Martre des pins	–	LC	LC	–	Annexe V	Potentiel
<i>Mustela putorius</i>	Putois d'Europe	–	LC	NT	–	Annexe V	Potentiel

Légende :

Liste rouge : **VU** = Vulnérable, **NT** = quasi-menacé, **LC** = préoccupation mineure

En **gris**, espèces potentielles

Niveau d'enjeu :

Nul
Très faible
Faible
Moyen
Fort
Très fort

4.3. Les chiroptères

Afin d'étudier les populations des chiroptères présents sur le site, il est important de préciser quelques éléments permettant de mieux connaître leur biologie. Les chauves-souris possèdent un cycle vital contrasté, avec une phase active et une phase d'hibernation, conditionné par la ressource alimentaire, c'est-à-dire de la disponibilité en insectes. Cela implique deux fois par an des changements d'habitats et une profonde transformation des paramètres physiologiques. Lorsque les températures diminuent et que les insectes se font plus rares, les chauves-souris se regroupent dans des **gîtes d'hibernation** pour passer l'hiver : elles vivent alors au ralenti (hypothermie, diminution du rythme cardiaque) sur leurs réserves de graisses accumulées pendant le reste de l'automne. A la sortie de l'hiver, les chauves-souris se dirigent vers leurs **gîtes d'estivage** utilisés par les femelles pour la mise bas et l'élevage des jeunes. Les mâles utilisent quant à eux des gîtes isolés, qu'ils occupent en solitaire ou en petits groupes. La reproduction a lieu en automne, avant le retour vers les gîtes d'hibernation. La gestation des chauves-souris est alors mise en pause pendant l'hibernation en différant la fécondation (stock de sperme) ou en stoppant le développement embryonnaire jusqu'au printemps suivant.



Figure 2 : Cycle vital des chiroptères (source : Picardie Nature)

4.3.1. Analyse bibliographique

Comme précisé dans la méthodologie, une consultation des données communales a été effectuée directement par consultation de la **base de données en ligne de l'INPN** et du **site Faune Limousin**, en portant une attention particulière aux espèces d'intérêt patrimonial. Les données issues des zonages présents dans un rayon de 5 km ont également été étudiées. Notons que seuls les zonages ayant des ressemblances au niveau des habitats seront étudiés.

Aucune ZNIEFF n'est localisée au droit de la zone d'étude.

Au total, **trois ZNIEFF de type I** sont localisées à moins de 5 km de la zone d'étude :

- Site à chauve-souris : Forêt et ancienne mine de Champivert ;
- Vallée de la Briance au pont de Neuwillard ;
- Serpentine de la Villedieu.

Il apparaît alors intéressant d'étudier les taxons remarquables observés au niveau de ces zonages afin d'établir les potentialités de présence d'espèces à enjeux sur la zone d'étude.

Un regard a également été porté aux espèces des **zones Natura 2000** localisées à moins de 20 km avec **2 ZSC** :

- Pelouses et landes serpentinicoles du Sud de la Haute-Vienne ;
- Haute vallée de la Vienne.

Cette recherche bibliographique préalable a pour objectif d'orienter les investigations de terrain et d'adapter les protocoles de recensement si nécessaire.

L'analyse bibliographique communale n'a permis d'identifier qu'une seule espèce potentielle : l'**Oreillard roux** (*Plecotus auritus*). Cette analyse n'est certainement pas représentative de la diversité chiroptérologique sur la commune de Saint-Germain-les-belles. L'étude de ce groupe ne pourra donc se faire que par la mise en place d'un protocole adapté. A défaut, nous considérons les espèces recensées aux alentours de Limoges dans cette liste d'espèces potentielles. **Treize espèces potentielles à enjeux** sont ainsi mises en avant dans le tableau ci-dessous :

Tableau 11 : Chiroptères à enjeux cités dans la bibliographie à proximité de la zone d'étude

Nom latin	Nom vernaculaire
<i>Rhinolophus hipposideros</i>	Petit rhinolophe
<i>Rhinolophus ferrumequinum</i>	Grand rhinolophe
<i>Myotis daubentonii</i>	Murin de Daubenton
<i>Myotis nattereri</i>	Murin de Natterer
<i>Myotis myotis</i>	Grand murin
<i>Nyctalus noctula</i>	Noctule commune
<i>Nyctalus leisleri</i>	Noctule de Leisler
<i>Pipistrellus pipistrellus</i>	Pipistrelle commune
<i>Pipistrellus kuhlii</i>	Pipistrelle de Kuhl
<i>Eptesicus serotinus</i>	Sérotine commune
<i>Barbastella barbastellus</i>	Barbastelle d'Europe
<i>Plecotus austriacus</i>	Oreillard gris
<i>Plecotus auritus</i>	Oreillard roux

4.3.2. Espèces recensées

Aucune espèce de chiroptère n'a été directement recensée sur le site. Un protocole d'écoutes passives matérialisé par de la pose de détecteurs SM4 a été mis en place en octobre pour une nuit. Les données récoltées ne seront cependant pas analysées dans le présent rapport suite à l'arrêt de la mission. Aucune session spécifique de recherche de gîte n'a été mise en place.

4.3.3. Espèces potentielles

A l'issue de l'analyse bibliographique, **treize espèces potentielles** ont été mises en avant. Parmi ces espèces nous ne présenterons que les espèces susceptibles de gîter en hiver ou en été sur site, soit principalement les espèces arboricoles. En effet, la zone d'étude ne comprend aucunes cavités souterraines ou grottes ni aucun bâti favorable aux chiroptères. Seules **quatre espèces** peuvent potentiellement gîter sur la zone d'étude. Elles sont présentées ci-dessous. Les autres espèces peuvent également être présentes sur le site mais pour de la chasse ou du transit.

La **Barbastelle d'Europe** (*Barbastella barbastellus*) est une espèce plutôt forestière mais qui fréquente différents types de boisements, comme les secteurs bocagers, les jardins, les grands massifs forestiers, les petits bosquets, etc. Les sites de mise-bas sont essentiellement arboricoles et chauds, le plus souvent dans les arbres (écorces décollées, fissures...), occasionnellement dans des bâtiments comportant des parties en bois : entre les chevrons et autres creux de poutres ou de maçonnerie, derrière les volets, dans les fissures ou dans des nichoirs plats en bois. Les cavités dans les arbres constituent le principal gîte d'hivernage de cette espèce qui choisit des sites entre 0 et 6°C. Peu frileuse, on ne la retrouve dans les cavités souterraines que lors de grands froids (souterrains naturels et artificiels, ouvrages militaires, grottes, mines, glaciers...). Elle s'accroche à la paroi ou dans les fissures de la voûte. Ses terrains de chasse correspondent aux forêts feuillues âgées, avec strate buissonnante, le long des haies ou à proximité des zones boisées, à la lisière des zones boisées, sur les chemins forestiers. Elle chasse par poursuite aérienne à la cime des arbres. Elle se nourrit quasi exclusivement de papillons de nuit (à 90 %). Les fréquences de ses signaux d'écholocation

se situent entre 33 et 42 kHz. L'espèce est principalement menacée par la fragmentation des massifs forestiers, la destruction des ripisylves, l'abattage des arbres vieillissants, le trafic routier. Toute mesure de conservation des arbres vieillissants et des îlots de sénescence est favorable à la Barbastelle.



Photo 8 : Barbastelle d'Europe en hibernation, *Barbastella barbastellus* © P.Gourdin

La **Noctule de Leisler** (*Nyctalus leisleri*) est une espèce forestière, elle installe ses gîtes d'été dans des cavités d'arbres, principalement des feuillus. Si le chêne semble être l'essence préférée, le hêtre, le frêne l'érable, le tilleul, le noyer, le robinier, le platane et les fruitiers sont également appréciés. Elle peut parfois s'installer dans les alignements de platanes en ville et également dans les bâtiments surtout dans les greniers, près des murs, voire dans des nichoirs, à l'occasion en groupes mixtes avec la Noctule commune. Dès le coucher du soleil, elle part chasser des insectes au niveau de la canopée mais également au ras du sol. En hiver, elle s'installe dans les cavités les mieux isolées des arbres en forêt, ou dans les bâtiments (ponts, petites cavités d'immeubles). En région, elle est présente en reproduction et en hivernage. L'espèce peut accomplir de très longs déplacements, jusqu'à 1 500 km entre l'Allemagne et l'Espagne. Les fréquences de ses signaux d'écholocation se situent entre 21 et 26 kHz.



Photo 9 : Noctule de Leisler, *Nyctalus leisleri* © Manuel Werner

L'**Oreillard roux** (*Plecotus auritus*) est une espèce caractéristique des forêts claires de feuillus et de conifères, des plaines et des moyennes montagnes. Il est plus forestier que l'Oreillard gris, espèce assez proche. Dans la région, il fréquente également d'autres milieux (bocages, tourbières et causses), en plaine et en montagne, généralement non loin d'une source d'eau. L'Oreillard roux

installe ses colonies dans des cavités arboricoles, dans des nichoirs à chauves-souris et à oiseaux, dans les combles et charpentes en bois des bâtiments. Il sort à la nuit tombée (20 à 45 minutes après le coucher du soleil) et chasse des gros insectes comme les papillons et les coléoptères qu'il attrape en vol ou capture le plus souvent sur le feuillage en se servant de sa queue comme épuisette puis assiette. Espèce sédentaire, l'Oreillard roux occupe souvent le même emplacement toute l'année et ne parcourt que quelques kilomètres entre ses gîtes d'été et d'hiver. Il hiberne seul, très rarement en petits groupes de 2 ou 3, d'octobre/novembre à fin mars/avril dans des grottes, des bâtiments, et parfois dans des trous d'arbres bien isolés. Espèce résistante au froid, la température du gîte d'hiver doit être comprise entre 0 à 5 °C. Il capture également des insectes au sol dans les feuilles mortes ce qui le rend vulnérable à certains prédateurs. Il se pose sur les porches des granges pour manger les plus grosses espèces. Il semble repérer ses proies à la vue et en écoutant le bruit des ailes plus qu'avec son sonar. Cette technique et la faible amplitude de ses signaux pourrait expliquer en partie la faible détection de l'espèce. Fortement lié aux boisements, l'Oreillard roux est particulièrement sensible à la fragmentation des paysages et la régression des habitats boisés. Il est également sensible à la perte de gîtes en bâtiments (restauration, traitements chimiques, dégradation en ruine), aux collisions routières et aux éoliennes



Photo 10 : Oreillard roux, *Plecotus auritus* © Pixaterra

La **Noctule commune** (*Nyctalus noctula*) est l'une des plus grandes espèces européennes. Elle est reconnaissable à son tragus en forme de champignon. Presque exclusivement sylvestre, elle installe ses gîtes de reproduction dans des anfractuosités ou des cavités dans les arbres (trous de pic, fentes, fissures) ou dans les cabanes forestières, occasionnellement dans des nichoirs ou dans les interstices des bâtiments. Elle est ainsi parfois signalée en ville dans les allées de platanes le long des routes. Ses terrains de chasse sont très variés, des prairies aux étendues d'eaux, dans les bois, et jusqu'à 25 km du gîte. Ses ailes longues et fines sont adaptées au vol rapide pour la capture d'insectes en poursuite aérienne en milieu forestier, en lisière, au-dessus de la canopée et en altitude au-delà de 100 mètres.



Photo 11 : Noctule commune, *Nyctalus noctula* © Ludovic Jouve

4.3.4. Évaluation patrimoniale

REGLEMENTATION NATIONALE

L'ensemble des espèces de chauves-souris sont protégées au niveau national par l'**Arrêté du 23 avril 2007**, ainsi que les habitats nécessaires à l'accomplissement de leur cycle biologique.

Dans le cas présent, toutes les espèces recensées et potentielles sont protégées au niveau national ainsi que leurs habitats.

AUTRES TEXTES DE REFERENCES

Au niveau européen

Nous faisons également référence à la **Directive « Habitats-Faune-Flore »**, texte majeur au niveau européen, pour laquelle les Etats membres de l'Union Européenne se sont engagés à prendre des mesures pour la préservation, le maintien ou le rétablissement des espèces figurant en :

- **Annexe II** qui regroupe des espèces animales et végétales d'intérêt communautaire dont la conservation nécessite la désignation de zones spéciales de conservation (ZSC) ;
- **Annexe IV** qui liste les espèces animales et végétales d'intérêt communautaire qui nécessitent une protection stricte : elle concerne les espèces devant être strictement protégées ;
- **Annexe V** qui concerne des espèces qui sont susceptibles de faire l'objet de mesures de gestion pour le prélèvement dans la nature et l'exploitation.

Les espèces potentielles identifiées relèvent de l'Annexe IV de la Directive européenne. La Barbastelle d'Europe, le Petit rhinolophe, le Grand rhinolophe ainsi que le Grand Murin, relèvent également de l'Annexe II.

Au niveau européen, la **Liste rouge Européenne des espèces menacées** (UICN, 2023.1) indique le degré de menace qui pèse sur chaque espèce en Europe.

Dans le cas présent, une espèce est classée « vulnérable » au niveau Européen : la Barbastelle d'Europe, et une espèce est « quasi menacée » : l'Oreillard gris. Les espèces restantes sont en « préoccupation mineure » au niveau Européen.

Au niveau national

Au niveau national, la **Liste rouge des mammifères menacés en France métropolitaine (UICN)**, indique le degré de menace qui pèse sur chaque espèce en métropole.

Une espèce recensée est classée « vulnérable » au niveau national : la Noctule commune. Par ailleurs, trois espèces sont « quasi menacées » : la Pipistrelle commune, la Noctule de Leisler et la Sérotine commune.

Les espèces restantes sont en « préoccupation mineure » au niveau national.

4.3.5. Conclusion

Aucune espèce n'a été inventoriée sur la zone d'étude. Un protocole d'écoutes passives a été mis en place lors des prospections mais les données ne seront pas analysées dans ce rapport suite à l'arrêt de la mission.

Les treize espèces issues de l'analyse bibliographique sont considérées comme espèces potentielles sur la zone d'étude. Au vu des habitats présents sur le site (haies et boisements) et de l'absence d'habitats de type cavernicole ou bâti favorable, seules quatre espèces peuvent potentiellement gîter, que ce soit en hiver ou en été, sur la zone d'étude. Il s'agit de la Noctule commune, de la Noctule de Leisler, de la Barbastelle d'Europe et de l'Oreillard roux. Les autres espèces peuvent utiliser le site en alimentation, en chasse ou en transit.

Toutes les espèces de chiroptères sont protégées au niveau national.

Un enjeu pressenti « moyen » est attribué à la Noctule commune et à la Barbastelle d'Europe. Les autres espèces sont identifiées en enjeu « faible ».

Tableau 12 : Bioévaluation des espèces de chiroptères potentielles sur la zone d'étude

Nom latin	Nom vernaculaire	Protection nationale	Liste rouge			Directive Habitat Faune Flore	Statut sur la zone d'étude
			Européenne	Nationale	Régionale		
<i>Nyctalus noctula</i>	Noctule commune	Article 2	LC	VU	-	Annexe IV	Potentiel
<i>Barbastella barbastellus</i>	Barbastelle d'Europe	Article 2	VU	LC	-	Annexe II-IV	Potentiel
<i>Nyctalus leisleri</i>	Noctule de Leisler	Article 2	LC	NT	-	Annexe IV	Potentiel
<i>Eptesicus serotinus</i>	Serotine commune	Article 2	LC	NT	-	Annexe IV	Potentiel
<i>Pipistrellus pipistrellus</i>	Pipistrelle commune	Article 2	LC	NT	-	Annexe IV	Potentiel
<i>Myotis daubentonii</i>	Murin de Daubenton	Article 2	LC	LC	-	Annexe IV	Potentiel
<i>Rhinolophus ferrumequinum</i>	Grand rhinolophe	Article 2	LC	LC	-	Annexe II-IV	Potentiel
<i>Pipistrellus kuhlii</i>	Pipistrelle de Kuhl	Article 2	LC	LC	-	Annexe IV	Potentiel
<i>Rhinolophus hipposideros</i>	Petit rhinolophe	Article 2	LC	LC	-	Annexe II-IV	Potentiel
<i>Plecotus auritus</i>	Oreillard roux	Article 2	LC	LC	-	Annexe IV	Potentiel
<i>Plecotus austriacus</i>	Oreillard gris	Article 2	NT	LC	-	Annexe IV	Potentiel
<i>Myotis nattereri</i>	Murin de Natterer	Article 2	LC	LC	-	Annexe IV	Potentiel
<i>Myotis myotis</i>	Grand murin	Article 2	LC	LC	-	Annexe II-IV	Potentiel

Légende :

Liste rouge : **VU** = vulnérable, **NT** = quasi-menacé, **LC** = préoccupation mineure

En **gris**, espèces potentielles

Niveau d'enjeu :

Nul
Très faible
Faible
Moyen
Fort
Très fort

4.4. L'entomofaune

Aucun inventaire spécifique concernant ce taxon n'a été mis en place mais des données opportunistes ont été saisies. Une analyse bibliographique est proposée pour les taxons présentant des données.

4.4.1. Les lépidoptères

4.4.1.1. Analyse bibliographique

A l'issue de cette analyse et au regard des habitats présents, **quatre espèces** à enjeux sont considérées comme potentielles au sein de la zone d'étude :

Tableau 13 : Lépidoptères à enjeux cités dans la bibliographie à proximité de la zone d'étude

Nom latin	Nom vernaculaire
<i>Boloria selene</i>	Petit Collier argenté
<i>Lycaena dispar</i>	Cuivré des marais

Il s'agit d'espèces susceptibles de trouver sur le site des conditions et des habitats favorables à la réalisation de leur cycle biologique. Notamment au sein d'une des prairies du site qui semble humide.

4.4.1.2. Espèces observées

Au total, **5 espèces** de lépidoptères ont été observées lors de ce passage réalisé en octobre. Ces espèces sont listées dans le tableau ci-dessous.

Tableau 14 : Espèces de lépidoptère répertoriées de manière opportuniste sur la zone d'étude

Nom latin	Nom vernaculaire	Statut de reproduction sur la zone d'étude
<i>Colias crocea</i>	Souci	Possible
<i>Lasiommata megera</i>	Mégère	Possible
<i>Pararge aegeria</i>	Tircis	Possible
<i>Polyommatus icarus</i>	Azuré de la Bugrane	Possible
<i>Vanessa atalanta</i>	Vulcain	Possible

Il s'agit d'espèces communes qui ne présentent pas d'enjeu spécifique.

4.4.1.3. Espèces potentielles

Deux espèces sont considérées comme potentielles sur la zone d'étude. En raison du nombre de passage limité dédié à ce groupe et au vu des habitats présents sur le site, ces deux espèces potentielles sont conservées pour la bioévaluation. Il s'agit : du **Cuivré des Marais** et du **Petit Collier argenté**.

Ces espèces sont présentées ci-dessous :

Le **Cuivré des marais** (*Lycaena dispar*) est un hôte des milieux humides. Il est présent dans les prairies inondables, les pâtures traversées par des fossés, les zones de sources et de ruisselets, les bords de pièces d'eau, les friches, etc. Se développant sur certaines Oseilles (*Rumex sp.*), la chenille est capable de résister à des périodes d'inondation hivernale alors même qu'elle est présente sous l'eau. Les adultes volent en deux générations par an. Ils ont une bonne capacité de déplacement leur permettant de coloniser même temporairement de nouveaux territoires. Les adultes se nourrissent principalement du nectar des fleurs, les chenilles dévorent les plantes hôtes.

Photo 12 : Cuivré des Marais, *Lycaena dispar* © C. Fournier

Le **Petit Collier argenté** (*Boloria selene*) est une espèce eurasiatique méso-hygrophile, hôte des forêts humides, clairières, prairies, marécages et lisières fraîches, ainsi que de la périphérie de tourbières ; on le rencontre également butinant sur les Cirses des pâtures extensives en fond de vallon. La chenille dépend des Violettes sauvages qui s'épanouissent en zone sylvatique.

Photo 13 : Petit Collier argenté, *Boloria selene* © P. Gourdain

4.4.2. Les orthoptères

4.4.2.1. Analyse bibliographique

A l'issue de cette analyse et au regard des habitats présents, **aucune espèce à enjeu** n'est considérée comme potentielle au sein même de la zone d'étude.

4.4.2.2. Espèces recensées

Au total, **3 espèces** de lépidoptères ont été observées lors de ce passage réalisé en octobre. Ces espèces sont listées dans le tableau ci-dessous.

Tableau 15 : Espèces d'orthoptères répertoriées de manière opportuniste sur la zone d'étude

Nom latin	Nom vernaculaire	Statut de reproduction sur la zone d'étude
<i>Aiolopus strepens strepens</i>	Aïolope automnale	Possible
<i>Mecostethus parapleurus</i>	Criquet des roseaux	Possible
<i>Omocestus rufipes</i>	Criquet noir-ébène	Possible

Une espèce inventoriée présente un enjeu. Il s'agit du **Criquet des roseaux**.

Le **Criquet des roseaux** (*Mecostethus parapleurus*) se retrouve surtout dans des milieux humides comme des prairies de fauche inondables. Il peut également se retrouver dans des pelouses sèches avec une strate herbacée haute.



Photo 14 : Criquet des roseaux, *Mecostethus parapleurus* © E. Sansault

4.4.3. Évaluation patrimoniale

REGLEMENTATION NATIONALE

L'arrêté ministériel du 23 avril 2007 fixe la liste des insectes protégés sur l'ensemble du territoire national et les modalités de leur protection.

« I. – Sont interdits, sur tout le territoire métropolitain et en tout temps, la destruction ou l'enlèvement des œufs, des larves et des nymphes, la destruction, la mutilation, la capture ou l'enlèvement, la perturbation intentionnelle des animaux dans le milieu naturel.

II. – Sont interdites, sur les parties du territoire métropolitain où l'espèce est présente ainsi que dans l'aire de déplacement naturel des noyaux de populations existants la destruction, l'altération ou la dégradation des sites de reproduction et des aires de repos des animaux. Ces interdictions s'appliquent aux éléments physiques ou biologiques réputés nécessaires à la reproduction ou au repos de l'espèce considérée, aussi longtemps qu'ils sont effectivement utilisés ou utilisables au cours des cycles successifs de reproduction ou de repos de cette espèce et pour autant que la destruction, l'altération ou la dégradation remette en cause le bon accomplissement de ces cycles biologiques. »

Parmi les espèces potentielles de lépidoptères, le **Cuivré des marais** est protégé au niveau national.

AUTRES TEXTES DE REFERENCE

Au niveau national et régional, différents textes nous permettent d'établir la valeur patrimoniale des espèces présentes sur le site d'étude.

Au total, **41 espèces** d'insectes ont été inventoriées de manière opportuniste sur le site d'étude en octobre :

- 5 lépidoptères,
- 3 orthoptères.

Lépidoptères

Au total, 5 espèces de lépidoptères ont été inventoriées sur le site d'étude. Deux espèces potentielles issues de l'analyse bibliographique sont conservées : le Cuivré des Marais et le Petit collier argenté.

Une espèce potentielle, le Petit collier argenté, est classé comme **quasi-menacé à l'échelle nationale**.

Le Cuivré des marais, espèce potentielle, est également inscrite au sein de l'**annexe II et IV de cette directive**.

Orthoptères

Au total, 3 espèces d'orthoptères ont été inventoriées sur le site d'étude.

Aucune espèce pour ce taxon n'est menacée au niveau européen.

Au niveau national, toutes les espèces sont classées en Priorité 4 ou « non menacées dans l'état actuel des connaissances » selon la liste rouge des orthoptères de France éditée par l'ASCETE.

Au niveau régional, une espèce est classée en Priorité 3 ou « espèces menacées à surveiller » à savoir, le Criquet des roseaux. Les autres espèces sont en Priorité 4. Ces classements sont issus de la liste rouge des Orthoptères par domaines biogéographiques éditée par l'ASCETE.

4.4.4. Conclusion

Sur l'ensemble de la zone d'étude, cinq espèces de lépidoptères et trois espèces d'orthoptères ont été répertoriées de manière opportuniste sur la zone d'étude lors du passage d'octobre.

A ces espèces s'ajoutent 2 espèces potentielles de lépidoptères prises en compte pour la bioévaluation : le Cuivré des marais et le Petit Collier argenté.

Une espèce potentielle de lépidoptère, le Cuivré des marais, est protégée au niveau national.

Un enjeu pressenti « moyen » est attribué à deux espèces : le Criquet des roseaux (espèce recensée) et le Cuivré des marais (espèce potentielle). Les autres espèces sont en enjeux « faibles ». Les espèces observées peuvent réaliser leurs cycles biologiques complets sur la zone d'étude.

Tableau 16 : Bioévaluation des espèces de l'entomofaune recensées ou potentielles sur la zone d'étude

Nom latin	Nom vernaculaire	Protection nationale	Liste rouge			Directive Habitat Faune Flore	Statut de reproduction sur la zone d'étude
			Européenne	Nationale	Régionale		
Rhopalocères							
<i>Lycaena dispar</i>	Cuivré des Marais	Article 2	-	LC	-	Annexe II-IV	Potentiel
<i>Boloria selene</i>	Petit collier argenté	-	LC	NT	-	-	Potentiel
<i>Colias crocea</i>	Souci	-	-	LC	-	-	Cyle biologique complet possible
<i>Lasiommata megera</i>	Mégère	-	LC	LC	-	-	Cyle biologique complet possible
<i>Pararge aegeria</i>	Tircis	-	-	-	-	-	Cyle biologique complet possible
<i>Polyommatus icarus</i>	Azuré de la Bugrane	-	LC	LC	-	-	Cyle biologique complet possible
<i>Vanessa atalanta</i>	Vulcain	-	LC	LC	-	-	Cyle biologique complet possible
Orthoptères							
<i>Mecostethus parapleurus</i>	Criquet des roseaux	-	LC	Priorité 4	Priorité 3	-	Cyle biologique complet possible
<i>Aiolopus strepens strepens</i>	Aïolope automnale	-	LC	Priorité 4	Priorité 4	-	Cyle biologique complet possible
<i>Omocestus rufipes</i>	Criquet noir-ébène	-	LC	Priorité 4	Priorité 4	-	Cyle biologique complet possible

Légende :

Liste rouge : NT = quasi-menacé, LC = préoccupation mineure, **Priorité 4** = Espèces non menacées dans l'état actuel des connaissances, **Priorité 3** = Espèces menacées à surveiller

En **gris**, espèces potentielles

Niveau d'enjeu :

Nul
Très faible
Faible
Moyen
Fort
Très fort



Légende

 Aire d'étude immédiate (AEI)

 Aire d'étude rapprochée (AER)

Espèce

 Criquet des roseaux

Cartographie : Rainette, 2025
Sources : © Google Satellite, 2025
Dossier : Orion Energies - Grand Reclos -
Saint-Germain-les-Belles (87)

4.5. Conclusion générale

Pour donner suite au passage de prospection réalisé sur le site en octobre, le présent pré-diagnostic a mis en évidence des enjeux écologiques potentiels allant de « faible » à « fort » pour la faune.

Concernant l'avifaune postnuptiale, 23 espèces ont été recensées dont 17 protégées à l'échelle nationale. Aucune espèce potentielle n'a été prise en compte pour la bioévaluation des espèces sur la période postnuptiale en raison des bonnes conditions météorologiques et temporelles du passage réalisé. Un enjeu « moyen » a été attribué à l'Alouette lulu et un enjeu « faible » a été attribué à l'ensemble des espèces observées restantes.

Concernant la mammalofaune, deux espèces de mammifères (hors chiroptères) ont été observées lors des deux passages d'inventaires : le Renard roux et le Chevreuil européen. Sept espèces potentielles ont été conservées pour la bioévaluation. Un enjeu « fort » est attribué à une espèce potentielle, le Campagnol amphibie, et un enjeu « moyen » est attribué au Lapin de garenne (espèce potentielle). Les autres espèces observées ou potentielles sont considérées en enjeu « faible ».

Pour les chiroptères, un protocole d'écoute passive a été mis en place mais les analyses acoustiques ne seront pas présentées dans ce rapport. Treize espèces potentielles ont cependant été considérées pour la bioévaluation. Un enjeu « moyen » est attribué à la Noctule commune et à la Barbastelle d'Europe. Les autres espèces sont identifiées en enjeux « faible ».

Des données opportunistes d'entomofaune ont été saisies. Cinq espèces de lépidoptères et trois d'orthoptères ont été identifiées. De plus, deux espèces potentielles de lépidoptère ont été prises en compte dans la bioévaluation. Un enjeu « moyen » est attribué à deux espèces : le Cuivré des marais (espèce potentielle) et le Criquet des roseaux (espèce recensée). Les autres espèces sont en enjeux « faibles ».

5. Bibliographie

BIBLIOGRAPHIE LIEE A L'EXPERTISE FAUNISTIQUE

ARTHUR L. & LEMAIRE M., 2009 – Les Chauves-souris de France, Belgique et Luxembourg. Collection Parthénope, éditions Biotope, Mèze (France), 544p.

BARRETT P., DAVID W., MACDONALD D., 1993. Guide complet des mammifères de France et d'Europe. Ed. Delachaux et Niestlé, 305 p.

CHINERY M. & CUISIN M., 2003. Les Papillons d'Europe. Collection les Guides Naturalistes, Ed. Delachaux et Niestlé, Paris, 319p.

CHINERY M., 1988. Insectes de France et d'Europe occidentale. Arthaud, 320p.

DUBOIS J-P., LE MARECHAL P., OLIOSSO G., YESOU P., 2008. Nouvel inventaire des oiseaux de France. Ed. Delachaux et Niestlé, Paris, 559p.

LAFRANCHIS T., 2000 – Les papillons de jour de France, Belgique et Luxembourg et leurs chenilles. Collections Parthénope, Editions biotope, Mèze (France). 448p.

MAURIN H., 1998. Inventaires de la faune menacée en France. Nathan, 175p.

SARDET E. & DEFAUT B., [Coord] 2004 – Les Orthoptères menacés de France. Liste rouge nationale et listes rouges par domaines biogéographiques. Association pour la Caractérisation et l'Etude des Entomocénoses, 14p.

SVENSSON L., MULLARNEY K., ZETTERSTRÖM D ET GRANT P.J., 2000. Le guide ornitho. Collection les Guides Naturalistes, Ed. Delachaux et Niestlé, Paris, 399p.

UICN FRANCE, MNHN, SFEPM & ONCFS, 2009. La liste rouge des espèces menacées en France – Chapitre Mammifères de France métropolitaine, Paris, France.

UICN FRANCE, MNHN, LPO, SEOF & ONCFS, 2016. La liste rouge des espèces menacées en France – Chapitre Oiseaux de France métropolitaine, Paris, France.

UICN FRANCE, MNHN, OPIE & SEF, 2014. La liste rouge des espèces menacées en France – Chapitre Papillons du jour de France métropolitaine. Dossier électronique.

SITES INTERNET CONSULTES

<http://inpn.mnhn.fr>

<https://www.geoportail.gouv.fr/>

<https://www.oiseaux.net/>

Annexes

ZONE SPECIALE DE CONSERVATION, FR7401137 : « PELOUSES ET LANDES SERPENTINICOLES DU SUD DE LA HAUTE VIENNE » :

Date d'édition : 10/07/2024
Données issues de la dernière base transmise à la Commission européenne.
<http://inpn.mnhn.fr/site/natura2000/FR7401137>

NATURA 2000 - FORMULAIRE STANDARD DE DONNEES
Pour les zones de protection spéciale (ZPS), les propositions de sites d'importance communautaire (pSIC), les sites d'importance communautaire (SIC) et les zones spéciales de conservation (ZSC)

FR7401137 - Pelouses et landes serpentini­coles du sud de la Haute Vienne

1. IDENTIFICATION DU SITE	1
2. LOCALISATION DU SITE	2
3. INFORMATIONS ECOLOGIQUES	3
4. DESCRIPTION DU SITE	7
5. STATUT DE PROTECTION DU SITE	8
6. GESTION DU SITE	9

1. IDENTIFICATION DU SITE

1.1 Type	1.2 Code du site	1.3 Appellation du site
B (pSIC/SIC/ZSC)	FR7401137	Pelouses et landes serpentini­coles du sud de la Haute Vienne
1.4 Date de compilation	1.5 Date d'actualisation	
31/12/1995	02/04/2015	

1.6 Responsables

Responsable national et européen	Responsable du site	Responsable technique et scientifique national
Ministère en charge de l'écologie	DREAL Limousin	MNHN - Service du Patrimoine Naturel
www.developpement-durable.gouv.fr	www.limousin.developpement-durable.gouv.fr	www.mnhn.fr www.spn.mnhn.fr
en3.en.deb.dgaln@developpement-durable.gouv.fr		natura2000@mnhn.fr

1.7 Dates de proposition et de désignation / classement du site

Date de transmission à la Commission Européenne : 31/03/2002
(Proposition de classement du site comme SIC)

Dernière date de parution au JO UE : 03/12/2014
(Confirmation de classement du site comme SIC)

ZSC : date de signature du dernier arrêté (JO RF) : 09/12/2016

Texte juridique national de référence pour la désignation comme ZSC : <https://www.legifrance.gouv.fr/affichTexte.do?cidTexte=JORFTEXT000033606937&dateTexte=>

2. LOCALISATION DU SITE

2.1 Coordonnées du centre du site [en degrés décimaux]

Longitude : 1,40361°

Latitude : 45,58222°

2.2 Superficie totale

260 ha

2.3 Pourcentage de superficie marine

Non concerné

2.4 Code et dénomination de la région administrative

Code INSEE	Région
74	Limousin

2.5 Code et dénomination des départements

Code INSEE	Département	Couverture (%)
87	Haute-Vienne	100 %

2.6 Code et dénomination des communes

Code INSEE	Communes
87039	CHATEAU-CHERVIX
87088	MAGNAC-BOURG
87095	MEUZAC
87120	PORCHERIE
87127	ROCHE-L'ABEILLE

2.7 Région(s) biogéographique(s)

Continentale (100%)

3. INFORMATIONS ÉCOLOGIQUES

3.1 Types d'habitats présents sur le site et évaluations

Types d'habitats inscrits à l'annexe I					Évaluation du site			
Code	PF	Superficie (ha) (% de couverture)	Grottes [nombre]	Qualité des données	A B C D	A B C		
					Représentativité	Superficie relative	Conservation	Évaluation globale
4020 <i>Landes humides atlantiques tempérées à Erica ciliaris et Erica tetralix</i>	X	129,37 (36,56 %)		G	A	C	B	B
4030 <i>Landes sèches européennes</i>		8,03 (3,09 %)		G	B	C	A	C
5130 <i>Formations à Juniperus communis sur landes ou pelouses calcaires</i>		0,47 (0,16 %)		G	B	C	A	B
6210 <i>Pelouses sèches semi-naturelles et facies d'embuissonnement sur calcaires (Festuco-Brometalia) (* sites d'orchidées remarquables)</i>		28,73 (11,05 %)		G	B	C	A	B
6410 <i>Prairies à Molinia sur sols calcaires, tourbeux ou argilo-limoneux (Molinion caeruleae)</i>		8,41 (3,23 %)		G	B	C	B	B
8220 <i>Pentes rocheuses siliceuses avec végétation chasmophytique</i>		2,27 (0,87 %)		G	B	C	B	B
8230 <i>Roches siliceuses avec végétation pionnière du Sedo-Scleranthion ou du Sedo albi-Veronicion dillenii</i>		10,45 (4,02 %)		G	B	C	B	B

- **PF** : Forme prioritaire de l'habitat.
- **Qualité des données** : G = « Bonne » (données reposant sur des enquêtes, par exemple); M = « Moyenne » (données partielles + extrapolations, par exemple); P = « Médiocre » (estimation approximative, par exemple).
- **Représentativité** : A = « Excellente »; B = « Bonne »; C = « Significative »; D = « Présence non significative ».
- **Superficie relative** : A = $100 \geq p > 15 \%$; B = $15 \geq p > 2 \%$; C = $2 \geq p > 0 \%$.
- **Conservation** : A = « Excellente »; B = « Bonne »; C = « Moyenne / réduite ».
- **Évaluation globale** : A = « Excellente »; B = « Bonne »; C = « Significative ».

3.2 Espèces inscrites à l'annexe II de la directive 92/43/CEE et évaluation

Espèce			Population présente sur le site					Évaluation du site	
Groupe	Code	Nom scientifique	Type	Taille	Unité	Cat.	Qualité des données	A B C D	A B C

- 3 / 9 -

				Min	Max		C R V P		Pop.	Cons.	Isol.	Glob.
I	6199	<i>Euplagia quadripunctaria</i>	p			i	P	DD	C	B	C	B
I	1044	<i>Coenagrion mercuriale</i>	p			i	P	DD	C	B	C	B
I	1065	<i>Euphydryas aurinia</i>	p			i	P	DD	C	B	C	B
I	1083	<i>Lucanus cervus</i>	p			i	P	DD	C	B	C	B
A	1193	<i>Bombina variegata</i>	p			i	P	DD	C	B	C	B

- **Groupe** : A = Amphibiens, B = Oiseaux, F = Poissons, I = Invertébrés, M = Mammifères, P = Plantes, R = Reptiles.
- **Type** : p = espèce résidente (sédentaire), r = reproduction (migratrice), c = concentration (migratrice), w = hivernage (migratrice).
- **Unité** : i = individus, p = couples, adults = Adultes matures, area = Superficie en m2, bfemales = Femelles reproductrices, cmales = Mâles chanteurs, colonies = Colonies, fstems = Tiges florales, grids1x1 = Grille 1x1 km, grids10x10 = Grille 10x10 km, grids5x5 = Grille 5x5 km, length = Longueur en km, localities = Stations, logs = Nombre de branches, males = Mâles, shoots = Pousses, stones = Cavités rocheuses, subadults = Sub-adultes, trees = Nombre de troncs, tufts = Touffes.
- **Catégories du point de vue de l'abondance (Cat.)** : C = espèce commune, R = espèce rare, V = espèce très rare, P = espèce présente.
- **Qualité des données** : G = « Bonne » (données reposant sur des enquêtes, par exemple); M = « Moyenne » (données partielles + extrapolations, par exemple); P = « Médiocre » (estimation approximative, par exemple); DD = Données insuffisantes.
- **Population** : A = $100 \geq p > 15 \%$; B = $15 \geq p > 2 \%$; C = $2 \geq p > 0 \%$; D = Non significative.
- **Conservation** : A = « Excellente »; B = « Bonne »; C = « Moyenne / réduite ».
- **Isolement** : A = population (presque) isolée; B = population non isolée, mais en marge de son aire de répartition; C = population non isolée dans son aire de répartition élargie.
- **Évaluation globale** : A = « Excellente »; B = « Bonne »; C = « Significative ».

3.3 Autres espèces importantes de faune et de flore

Espèce			Population présente sur le site				Motivation					
Groupe	Code	Nom scientifique	Taille		Unité	Cat.	Annexe Dir. Hab.		Autres catégories			
			Min	Max			C/R/V/P	IV	V	A	B	C
A		<i>Bufo calamita</i>			i	P	X		X		X	
B		<i>Circus cyaneus</i>			i	P			X		X	
B		<i>Caprimulgus europaeus</i>			i	P			X		X	
B		<i>Anthus pratensis</i>			i	P			X		X	
B		<i>Sylvia undata</i>			i	P			X		X	
I		<i>Arethusana arethusa</i>			i	P			X			
I		<i>Maculinea alcon</i>			i	P			X			

- 4 / 9 -

I		<i>Pteronobius heydenii</i>			i	P						X
I		<i>Calliptamus italicus</i>			i	P						X
I		<i>Polyommatus bellargus</i>			i	P			X			
I		<i>Agrilus guerini</i>			i	P						X
I		<i>Cassida panzeri</i>			i	P						X
M		<i>Neomys anomalus</i>			i	P			X		X	
M		<i>Nyctalus noctula</i>			i	P			X		X	
P		<i>Allium ericetorum</i>			i	P						X
P		<i>Allium sphaerocephaloides</i>			i	P						X
P		<i>Allium sphaerocephalon</i>			i	P						X
P		<i>Anacamptis laxiflora</i>			i	P			X			
P		<i>Anthericum liliago</i>			i	P						X
P		<i>Asplenium adiantum-nigrum</i>			i	P						X
P		<i>Cirsium tuberosum</i>			i	P						X
P		<i>Dianthus hyssopifolius</i>			i	P						X
P		<i>Drosera rotundifolia</i>			i	P						X
P		<i>Erica ciliaris</i>			i	P						X
P		<i>Erica scoparia</i>			i	P						X
P		<i>Erica vagans</i>			i	P						X
P		<i>Eriophorum latifolium</i>			i	P						X
P		<i>Eriophorum polystachion</i>			i	P						X
P		<i>Gentiana pneumonanthe</i>			i	P						X
P		<i>Gentianella campestris</i>			i	P						X

- 5 / 9 -

P		<i>Gymnadenia conopsea</i>			i	P			X			
P		<i>Hippocrepis comosa</i>			i	P						X
P		<i>Hypericum androsaemum</i>			i	P						X
P		<i>Koeleria valesiana</i>			i	P						X
P		<i>Lathyrus niger</i>			i	P						X
P		<i>Notholaena marantae</i>			i	P						X
P		<i>Ophioglossum vulgatum</i>			i	P						X
P		<i>Paris quadrifolia</i>			i	P					X	X
P		<i>Sanguisorba officinalis</i>			i	P						X
P		<i>Scilla verna</i>			i	P						X
P		<i>Sesamoides purpurascens</i>			i	P						X
P		<i>Spiranthes aestivalis</i>			i	P	X		X		X	
P		<i>Spiranthes spiralis</i>			i	P			X			
P		<i>Thymus polytrichus</i>			i	P						X
R		<i>Lacerta agilis</i>			i	P	X		X		X	
R		<i>Coronilla austriaca</i>			i	P	X		X		X	

- **Groupe** : A = Amphibiens, B = Oiseaux, F = Champignons, I = Invertébrés, L = Lichens, M = Mammifères, P = Plantes, R = Reptiles.
- **Unité** : i = Individus, p = couples, adults = Adultes matures, area = Superficie en m2, bfemales = Femelles reproductrices, cmales = Mâles chanteurs, colonies = Colonies, fstems = Tiges florales, grids1x1 = Grille 1x1 km, grids10x10 = Grille 10x10 km, grids5x5 = Grille 5x5 km, length = Longueur en km, localities = Stations, logs = Nombre de branches, males = Mâles, shoots = Pousses, stones = Cavités rocheuses, subadults = Sub-adultes, trees = Nombre de troncs, tufts = Touffes.
- **Catégories du point de vue de l'abondance (Cat.)** : C = espèce commune, R = espèce rare, V = espèce très rare, P = espèce présente.
- **Motivation** : IV, V : annexe où est inscrite l'espèce (directive «Habitats») ; A : liste rouge nationale ; B : espèce endémique ; C : conventions internationales ; D : autres raisons.

- 6 / 9 -

4. DESCRIPTION DU SITE

4.1 Caractère général du site

Classe d'habitat	Pourcentage de couverture
N06 : Eaux douces intérieures (Eaux stagnantes, Eaux courantes)	1 %
N07 : Marais (végétation de ceinture), Bas-marais, Tourbières,	2 %
N10 : Prairies semi-naturelles humides, Prairies mésophiles améliorées	3 %
N12 : Cultures céréalières extensives (incluant les cultures en rotation avec une jachère régulière)	1 %
N14 : Prairies améliorées	3 %
N16 : Forêts caducifoliées	13 %
N17 : Forêts de résineux	1 %
N22 : Rochers intérieurs, Eboulis rocheux, Dunes intérieures, Neige ou glace permanente	1 %
N25 : Prairies et broussailles (en général)	75 %

Autres caractéristiques du site

Affleurements géologiques d'intérêt européen (serpentinites). La flore associée présente une originalité par sa structure et sa diversité. Les landes sur serpentines sont extrêmement rares en France et en Europe, particulièrement à si basse altitude.

Vulnérabilité

: L'abandon des pratiques pastorales traditionnelles entraîne une évolution vers l'enrichissement naturel. Le site est attractif pour les activités de moto-cross et pour les randonnées, or certains affleurements sont très sensibles aux piétinements. La structure animatrice du site (CEN Limousin) a mis en place des pratiques de pâturage extensif ovins sur les affleurements principaux (Lande du CLuzeau et de la Flotte - Lande de St Laurent) le pâturage bovin extensif est encore pratiqué sur le site de Villedieu. Le maintien de cette pratique de pâturage extensif est un enjeu très fort de conservation sur ces sites.

4.2 Qualité et importance

Présence d'espèces protégées sur le plan national et régional. Ce site est un refuge d'espèces situées hors de leur aire normale de répartition. Le site présente aussi un haut intérêt géologique, les affleurements de serpentines étant très rares à cette altitude (basse). Le site fait l'objet d'un projet de RNN.

4.3 Menaces, pressions et activités ayant une incidence sur le site

Il s'agit des principales incidences et activités ayant des répercussions notables sur le site

Incidences négatives				
Importance	Menaces et pressions [code]	Menaces et pressions [libellé]	Pollution [code]	Intérieur / Extérieur [i o b]
H	A04.03	Abandon de systèmes pastoraux, sous-pâturage		B
H	C01.07	Autres exploitations minières ou activités d'extraction		B
H	D01.01	Sentiers, chemins, pistes cyclables (y compris route forestière)		I
L	A07	Utilisation de biocides, d'hormones et de produits chimiques		B
L	E03.01	Dépôts de déchets ménagers / liés aux installations récréatives		B

- 7 / 9 -

M	A08	Fertilisation		B
M	D02.01	Lignes électriques et téléphoniques		B
M	F04	Prélèvements sur la flore		I
M	G01.03	Véhicules motorisés		I
M	G05.01	Piétinement, surfréquentation		I
Incidences positives				
Importance	Menaces et pressions [code]	Menaces et pressions [libellé]	Pollution [code]	Intérieur / Extérieur [i o b]
H	A04.02	Pâturage extensif		B

- **Importance** : H = grande, M = moyenne, L = faible.
- **Pollution** : N = apport d'azote, P = apport de phosphore/phosphate, A = apport d'acide/acidification, T = substances chimiques inorganiques toxiques, O = substances chimiques organiques toxiques, X = pollutions mixtes.
- **Intérieur / Extérieur** : I = à l'intérieur du site, O = à l'extérieur du site, B = les deux.

4.4 Régime de propriété

Type	Pourcentage de couverture
Propriété privée (personne physique)	34 %
Domaine communal	66 %

4.5 Documentation

Divers plans de gestion (CREN)
Inventaire ZNIEFF 2000
Document d'objectifs, 2001 (CREN)
Document d'objectif 2009-2013 (CEN Limousin)

Lien(s) :

5.1 Types de désignation aux niveaux national et régional

Code	Désignation	Pourcentage de couverture
38	Arrêté de protection de biotope, d#habitat naturel ou de site d#intérêt géologique	50 %

5.2 Relation du site considéré avec d'autres sites

Désignés aux niveaux national et régional :

Code	Appellation du site	Type	Pourcentage de couverture
38	Serpentines des Pierres du Mas	+	8%
38	Lande de Saint-Laurent	+	14%
38	Landes de la Flotte et du Cluzeau	+	28%

Désignés au niveau international :

Type	Appellation du site	Type	Pourcentage de couverture
------	---------------------	------	---------------------------

5.3 Désignation du site

Trois des cinq affleurement du site étaient déjà sous APPB lors de la création de celui-ci

6. GESTION DU SITE

6.1 Organisme(s) responsable(s) de la gestion du site

Organisation : CEN Limousin

Adresse : 6 ruelle du Theil 87510 St Gence

Courriel : fnauwinck@conservatoirelimousin.com

Organisation : ACCA de la Roche l'Abeille

Adresse : Le Bourg 87800 La Roche L'Abeille

Courriel :

6.2 Plan(s) de gestion

Existe-il un plan de gestion en cours de validité ?

☒ Oui Nom : Docob - Pelouses et landes serpenticoles du sud de la Haute-Vienne
Lien : <http://www.nouvelle-aquitaine.developpement-durable.gouv.fr/pelouses-et-landes-serpenticoles-du-sud-haute-a1572.html>

☐ Non, mais un plan de gestion est en préparation.

☐ Non

6.3 Mesures de conservation

Le document d'objectif complet est téléchargeable sur le site de la DREAL Limousin.

Date d'édition : 04/10/2024
Données issues de la dernière base transmise à la Commission européenne.
<http://ec.europa.eu/nature/natura2000/fr7401148>

NATURA 2000 - FORMULAIRE STANDARD DE DONNEES
Pour les zones de protection spéciale (ZPS), les propositions de sites d'importance communautaire (pSIC), les sites d'importance communautaire (SIC) et les zones spéciales de conservation (ZSC)

FR7401148 - Haute-vallée de la Vienne

1. IDENTIFICATION DU SITE	1
2. LOCALISATION DU SITE	2
3. INFORMATIONS ECOLOGIQUES	4
4. DESCRIPTION DU SITE	13
5. STATUT DE PROTECTION DU SITE	16
6. GESTION DU SITE	16

1. IDENTIFICATION DU SITE

1.1 Type B (pSIC/SIC/ZSC)	1.2 Code du site FR7401148	1.3 Appellation du site Haute-vallée de la Vienne
1.4 Date de compilation 31/12/1995	1.5 Date d'actualisation 22/11/2021	

1.6 Responsables

Responsable national et européen	Responsable du site	Responsable technique et scientifique national
Ministère en charge de l'écologie	DREAL Limousin	MNHN - Service du Patrimoine Naturel
www.developpement-durable.gouv.fr	www.limousin.developpement-durable.gouv.fr	www.mnhn.fr www.spn.mnhn.fr
en3.en_deb.dgain@developpement-durable.gouv.fr		natura2000@mnhn.fr

1.7 Dates de proposition et de désignation / classement du site

Date de transmission à la Commission Européenne : 31/08/1998
(Proposition de classement du site comme SIC)

Dernière date de parution au JO UE : 07/12/2004
(Confirmation de classement du site comme SIC)

ZSC : date de signature du dernier arrêté (JO RF) : 13/04/2007

Texte juridique national de référence pour la désignation comme ZSC : http://www.legifrance.gouv.fr/jo_pdf.do?cidTexte=JORFTEXT000000246473

2. LOCALISATION DU SITE

2.1 Coordonnées du centre du site [en degrés décimaux]

Longitude : 1,66944°

Latitude : 45,75778°

2.2 Superficie totale

1318 ha

2.3 Pourcentage de superficie marine

Non concerné

2.4 Code et dénomination de la région administrative

Code INSEE	Région
74	Limousin

2.5 Code et dénomination des départements

Code INSEE	Département	Couverture (%)
23	Creuse	3 %
19	Corrèze	68 %
87	Haute-Vienne	29 %

2.6 Code et dénomination des communes

Code INSEE	Communes
87004	AUGNE
87024	BUJALEUF
87062	EYBOULEUF
87064	EYMOUTIERS
23077	FAUX-LA-MONTAGNE
87093	MASLEON
19139	MILLEVACHES
87104	NEDDE
87105	NEUVIC-ENTIER
19164	PEYRELEVADE
87123	REMPNAT
87142	SAINT-DENIS-DES-MURS
87161	SAINT-LEONARD-DE-NOBLAT
19241	SAINT-SETIERS

19265	TARNAC
-------	--------

2.7 Région(s) biogéographique(s)

Continental (100%)

3. INFORMATIONS ÉCOLOGIQUES

3.1 Types d'habitats présents sur le site et évaluations

Types d'habitats inscrits à l'annexe I					Évaluation du site			
Code	PF	Superficie (ha) (% de couverture)	Grottes [nombre]	Qualité des données	A B C D	A B C		
					Représentativité	Superficie relative	Conservation	Évaluation globale
3110 <i>Eaux oligotrophes très peu minéralisées des plaines sablonneuses (Littorelletalia uniflorae)</i>		0,18 (0,01 %)		G	B	C	B	B
3130 <i>Eaux stagnantes, oligotrophes à méotrophes avec végétation des Littorelletalia uniflorae et/ou des Isoetes-Najasjunctae</i>		0,05 (0 %)		G	B	C	A	A
3140 <i>Eaux oligomésotrophes calcaires avec végétation benthique à Chara spp.</i>		3,1 (0,24 %)		M	B	C	B	B
3150 <i>Lacs eutrophes naturels avec végétation du Magnopotamion ou de l'Hydrocharition</i>		0,15 (0,01 %)		G	B	C	A	A
3160 <i>Lacs et marais dystrophes naturels</i>		0,01 (0 %)		G	B	C	A	A
3260 <i>Rivières des étages planitiaire à montagnard avec végétation du Ranunculion fluitantis et du Callitriche-Batrachion</i>		34,51 (2,62 %)		G	B	C	A	A
4010 <i>Landes humides atlantiques septentrionales à Erica tetralix</i>		4,34 (0,33 %)		G	C	C	B	B
4030 <i>Landes sèches européennes</i>		68,9 (5,23 %)		G	C	C	C	B
6230 <i>Formations herbueuses à Nardus, riches en espèces, sur substrats siliceux des zones montagneuses (et des zones submontagneuses de l'Europe continentale)</i>	X	30,9 (2,34 %)		G	C	C	C	C
6410 <i>Prairies à Molinia sur sols calcaires, tourbeux ou argilo-limoneux (Molinion caeruleae)</i>		118,07 (8,96 %)		G	B	C	B	B
6430 <i>Mégaphorbiaies hygrophiles d'outlets planitiaires et des étages montagnard à alpin</i>		2,27 (0,17 %)		G	B	C	B	B
6510 <i>Prairies maigres de fauche de basse altitude (Alopecurus pratensis, Sanguisorba officinalis)</i>		2,42 (0,18 %)		G	D			
7110	X	36,3		G	A	C	A	A

- 4 / 17 -

<i>Tourbières hautes actives</i>		(2,75 %)						
7120 <i>Tourbières hautes oligodrées encore susceptibles de régénération naturelle</i>		6,9 (0,12 %)		G	A	C	A	A
7140 <i>Tourbières de transition et humides</i>		1,1 (0,08 %)		G	A	C	A	A
7160 <i>Dépansions sur substrats tourbeux du Rhynchosporion</i>		0,08 (0,01 %)		G	D			
91D0 <i>Tourbières totales</i>	X	4,48 (0,34 %)		G	B	C	A	A
91E0 <i>Forêts alluviales à Alnus glutinosa et Fraxinus excelsior (Alno-Padion, Alnion incanae, Salicion albae)</i>	X	41,45 (3,14 %)		G	A	C	B	A
9120 <i>Hétraies acidophiles atlantiques à sous-bois à Ilex et parfois à Taxus (Quercion robur-petraea ou Ilex-Fagenion)</i>		153,77 (11,67 %)		G	B	C	B	B
9180 <i>Forêts de pentes, éboulis ou ravins du Tilio-Acerion</i>	X	0,04 (0 %)		G	D			

- **PF** : Forme prioritaire de l'habitat.
- **Qualité des données** : G = «Bonne» (données reposant sur des enquêtes, par exemple); M = «Moyenne» (données partielles + extrapolations, par exemple); P = «Médiocre» (estimation approximative, par exemple).
- **Représentativité** : A = «Excellente» ; B = «Bonne» ; C = «Significative» ; D = «Présence non significative».
- **Superficie relative** : A = 100 ≥ p > 15 % ; B = 15 ≥ p > 2 % ; C = 2 ≥ p > 0 % .
- **Conservation** : A = «Excellente» ; B = «Bonne» ; C = «Moyenne / réduite».
- **Évaluation globale** : A = «Excellente» ; B = «Bonne» ; C = «Significative».

3.2 Espèces inscrites à l'annexe II de la directive 92/43/CEE et évaluation

Espèce			Population présente sur le site						Évaluation du site			
Groupe	Code	Nom scientifique	Type	Taille		Unité	Cat.	Qualité des données	A B C D	A B C		
				Min	Max		C R V P		Pop.	Cons.	Isol.	Glob.
I	1029	Margaritifera margaritifera	p	4000	10000	i	C	G	B	B	A	B
I	1041	Oxygaster curtisii	p	4	40	i	R	G	C	B	C	B
I	1044	Coenagrion mercuriale	p	50	500	i	P	G	C	B	C	B
I	1065	Euphydryas aurinia	p	50	200	i	P	M	C	A	C	A
I	1083	Lucanus cervus	p	100	1000	i	P	M	C	A	C	A
I	1084	Osmoderma eremita	p	30	300	i		M	C	B	B	B

- 5 / 17 -

I	1088	Cerambyx cerdo	p	12	50	i	R	M	C	B	C	B
I	1092	Austroptamobius palipes	p	1000	3000	i	P	G	B	B	A	B
F	1096	Lampetra planeri	p	500	5000	i	P	M	C	A	C	A
A	1193	Bombina variegata	p	80	800	i	P	G	C	B	C	A
M	1303	Rhinolophus hipposideros	p	35	100	i	P	G	C	B	C	B
M	1304	Rhinolophus ferrumequinum	p	25	100	i	P	G	C	B	C	B
M	1305	Rhinolophus euryale	c			i	V	G	C	B	C	B
M	1308	Barbastella barbastellus	p	30	150	i	P	G	C	B	C	B
M	1321	Myotis emarginatus	p	20	50	i	P	G	C	B	C	B
M	1323	Myotis bechsteinii	p	10	50	i	P	G	C	B	C	B
M	1324	Myotis myotis	p	40	120	i	P	G	C	B	C	B
M	1355	Lutra lutra	p	20	50	i	P	G	C	A	C	A
P	1385	Burchia vogeliana	p	1	1	tufts	V	G	C	C	C	C
F	5315	Cottus perifretum	p	500	5000	i	P	M	C	A	C	A
I	6199	Euplagia quadripunctaria	p	100	200	i	P	M	C	A	C	A

- **Groupe** : A = Amphibiens, B = Oiseaux, F = Poissons, I = Invertébrés, M = Mammifères, P = Plantes, R = Reptiles.
- **Type** : p = espèce résidente (sédentaire), r = reproduction (migratrice), c = concentration (migratrice), w = hivernage (migratrice).
- **Unité** : i = individus, p = couples, adults = Adultes matures, area = Superficie en m2, blemales = Femelles reproductrices, cmales = Mâles chanteurs, colonies = Colonies, fsters = Tiges florales, grids1x1 = Grille 1x1 km, grids10x10 = Grille 10x10 km, grids5x5 = Grille 5x5 km, length = Longueur en km, localities = Stations, logs = Nombre de branches, males = Mâles, shoots = Pousses, stones = Cavités rocheuses, subadults = Sub-adultes, trees = Nombre de troncs, tufts = Touffes.
- **Catégorie du point de vue de l'abondance (Cat.)** : C = espèce commune, R = espèce rare, V = espèce très rare, P = espèce présente.
- **Qualité des données** : G = «Bonne» (données reposant sur des enquêtes, par exemple); M = «Moyenne» (données partielles + extrapolations, par exemple); P = «Médiocre» (estimation approximative, par exemple); DD = Données insuffisantes.
- **Population** : A = 100 ≥ p > 15 % ; B = 15 ≥ p > 2 % ; C = 2 ≥ p > 0 % ; D = Non significative.
- **Conservation** : A = «Excellente» ; B = «Bonne» ; C = «Moyenne / réduite».
- **Isolément** : A = population (presque) isolée ; B = population non isolée, mais en marge de son aire de répartition ; C = population non isolée dans son aire de répartition élargie.
- **Evaluation globale** : A = «Excellente» ; B = «Bonne» ; C = «Significative».

3.3 Autres espèces importantes de faune et de flore

Espèce			Population présente sur le site				Motivation					
Groupe	Code	Nom scientifique	Taille		Unité	Cat.	Annexe Dir. Hab.		Autres catégories			
			Min	Max			IV	V	A	B	C	D
A		Salamandra salamandra			i	C					X	
A		Triturus helveticus			i	R						X
A		Triturus marmoratus			i	R	X				X	
A		Alytes obstetricans			i	C	X				X	
A		Bufo bufo			i	C					X	
A		Bufo calamita			i	R	X					X
A		Rana dalmatina			i	C	X				X	
A		Rana lessonae parvocrita			i	C						X
A		Rana temporaria			i	C		X			X	
B		Anas crecca			i	R			X		X	
B		Ardea cinerea			p	C					X	
B		Gallinago gallinago faeroensis			p	R						X
B		Buteo buteo			p	C					X	
B		Pandion haliaetus			p	V			X		X	
B		Falco tinnunculus			p	C					X	
B		Falco subbuteo			i	P			X		X	
B		Pernis apivorus			i	P			X		X	
B		Milvus migrans			i	P			X		X	
B		Milvus milvus			i	P			X		X	

B		Circus pallius			i	P			X		X	
B		Circus cyaneus			i	P			X		X	
B		Accipiter nisus			i	P			X		X	
B		Falco peregrinus			p	R			X		X	
B		Coturnix coturnix			p	R					X	
B		Streptopelia hupia			p	R			X		X	
B		Tyto alba			i	C			X		X	
B		Strix aluco			p	C					X	
B		Asio otus			i	P			X			
B		Caprimulgus europaeus			i	R					X	
B		Alcedo atthis			i	P			X		X	
B		Upupa epops			p	R					X	
B		Oryzopsis maritima			i	C					X	
B		Lullula arborea			i	C					X	
B		Alauda arvensis			i	C					X	
B		Riparia riparia			i	P			X		X	
B		Anthus trivialis			p	C					X	
B		Anthus pratensis			i	R			X		X	
B		Lanius collurio			p	R					X	
B		Lanius excubitor			p	V			X		X	
B		Cinclus cinclus			i	P			X		X	
B		Troglodytes troglodytes			p	R					X	
B		Prunella modularis			i	C					X	

- 8 / 17 -

B		Emmottus rubecula			p	C					X	
B		Turdus merula			i	C					X	
B		Sylvia communis			i	C					X	
B		Sylvia borin			i	C					X	
B		Phylloscopus collybita			i	C					X	
B		Saxicola rubicola			p	C					X	
F		Barbus barbus			i	R		X				X
F		Barbatula barbatula			i	R						X
F		Thymallus thymallus			i	R		X	X		X	
F		Salmo trutta ferio			i	P						X
F		Lepomis gibbosus			i	C						X
I		Oreogaster limosus			i	C						X
I		Leucorhinus dubia			i	V						X
I		Somatochlora arctica			i	R						X
I		Metrioptera brachyptera				P						
I		Pachystacus leuciscus			i	C						X
M		Eptesicus serotinus			i	C	X				X	
M		Eptesicus serotinus serotinus			i	C						X
M		Myotis mystacinus			i	C	X				X	
M		Myotis nattereri			i	C	X				X	
M		Myotis daubentonii			i	C						X
M		Nyctalus leisleri				R	X				X	
M		Nyctalus noctule			i	V	X				X	

- 9 / 17 -

M		Pipistrellus pipistrellus			i	C	X				X	
M		Pipistrellus nath			i	C						X
M		Plecotus auritus			i	C	X				X	
M		Plecotus austriacus			i	C	X				X	
M		Vulpes vulpes			i	C						X
M		Felis sylvestris				R	X				X	
M		Meles meles			i	C					X	
M		Martes martes			i	C		X			X	
M		Arvicola sapidus			i	C						
M		Ondatra zibethicus			i	C						X
M		Myocastor coypus			i	C						X
M		Lepus europaeus			i	C						X
M		Myotis alcathoe				R	X				X	
M		Myotis brandii			i	C	X				X	
P		Dicranella cerniculata			tufts	P						X
P		Ulota coarctata			tufts	P						X
P		Ambystegium saxatile			tufts	P						X
P		Metoparia temperata			tufts	P						X
P		Pellia neesiana			tufts	P						X
P		Mylia anomala			tufts	P						X
P		Cephaloxiella hamoniana			tufts	P						X
P		Cephaloxiella rubella			tufts	P						X
P		Cephaloxiella macrostachya			tufts	P						X

- 10 / 17 -

P		Kurzia pauciflora			tufts	P						X
P		Calypogelea neesiana			tufts	P						X
P		Agrostemma githago			fstems	R						X
P		Anthericum lilago			fstems	R						X
P		Arnica montana			fstems	R		X				X
P		Asplenium scolopendrium			fstems	R						X
P		Cyanus segetum			fstems	P						X
P		Drosera intermedia			localities	R						X
P		Drosera rotundifolia			localities	R						X
P		Epilobium pyrenaicum			fstems	V						X
P		Equisetum sylvaticum			localities	R						X
P		Gentiana pneumonanthe			fstems	R						X
P		Hypericum androsaemum			fstems	R						X
P		Hypericum linariifolium			fstems	R						X
P		Isotria medeoloides			fstems	V			X			
P		Littorella uniflora			fstems	R						X
P		Lycopodium clavatum			fstems	R		X				X
P		Osmunda regalis			fstems	R						X
P		Phagopentis connectiva			fstems	C						X
P		Phytolacca americana			fstems	R						X
P		Reynoutria japonica			fstems	R						X
P		Senecio jacobaeae			fstems	R						X
P		Thalictrum thalictroides			fstems	R						X

- 11 / 17 -

P		Utricularia minor			fstems	V						X
P		Utricularia vulgaris				P						X
P		Vaccinium oxycoccos			fstems	R						X
P		Festuca paniculata subsp. paniculata			fstems	C						X
P		Dicranum undulatum			tufts	P						X
P		Cephalozella solingera			tufts	P						X
P		Euphorbia ilirica			fstems	P						X
R		Anguis fragilis			i	C					X	
R		Lacerta agilis			i	R	X				X	
R		Lacerta bilineata			i	R	X				X	
R		Podarcis muralis			i	C	X				X	
R		Coronella austriaca			i	R	X				X	
R		Natrix maura			i	R					X	
R		Natrix natrix			i	C					X	
R		Vipera aspis			i	C					X	
R		Vipera berus			i	R					X	
R		Zootoca vivipara			i	C					X	

- **Groupe** : A = Amphibiens, B = Oiseaux, F = Poissons, Fu = Champignons, I = Invertébrés, L = Lichens, M = Mammifères, P = Plantes, R = Reptiles.
- **Unité** : i = individus, p = couples, adults = Adultes matures, area = Superficie en m2, bfemales = Femelles reproductrices, males = Mâles chanteurs, colonies = Colonies, fstems = Tiges florales, grids1x1 = Grille 1x1 km, grids10x10 = Grille 10x10 km, grids5x5 = Grille 5x5 km, length = Longueur en km, localities = Stations, logs = Nombre de branches, males = Mâles, shoots = Pousses, stones = Cavités rocheuses, subadults = Sub-adultes, trees = Nombre de troncs, tufts = Touffes.
- **Catégories du point de vue de l'abondance (Cat.)** : C = espèce commune, R = espèce rare, V = espèce très rare, P: espèce présente.
- **Motivation** : IV, V : annexe où est inscrite l'espèce (directive «Habitats») ; A : liste rouge nationale ; B : espèce endémique ; C : conventions internationales ; D : autres raisons.

4. DESCRIPTION DU SITE

4.1 Caractère général du site

Classe d'habitat	Pourcentage de couverture
N06 : Eaux douces intérieures (Eaux stagnantes, Eaux courantes)	30 %
N07 : Marais (végétation de ceinture), Bas-marais, Tourbières,	15 %
N08 : Landes, Broussailles, Recrus, Maquis et Garrigues, Phrygana	1 %
N09 : Pelouses sèches, Steppes	1 %
N10 : Prairies semi-naturelles humides, Prairies mésophiles améliorées	6 %
N16 : Forêts caducifoliées	40 %
N22 : Rochers intérieurs, Eboulis rocheux, Dunes intérieures, Neige ou glace permanente	4 %
N23 : Autres terres (incluant les Zones urbanisées et industrielles, Routes, Décharges, Mines)	3 %

Autres caractéristiques du site

Ce site d'intérêt communautaire comprend également du linéaire de cours d'eau.

Vulnérabilité

: Une cause importante de vulnérabilité du site tient dans l'artificialisation de certains peuplements.

4.2 Qualité et importance

La Haute-Vallée de la Vienne est aujourd'hui reconnue comme une des dernières rivières de France à très forte naturalité, et présentant des caractéristiques écologiques remarquables. De sa source à Saint-Léonard-de-Noblat, le cours d'eau trace son lit entre les landes et tourbières du Plateau de Millevaches, puis sur ses contreforts ; il creuse des gorges profondes aujourd'hui boisées, pour s'étaler plus en plaine à l'aval. De nombreuses études naturalistes ont été réalisées par les structures partenaires du PNR Millevaches en Limousin, dans le cadre de l'animation du site. Ces études confirment l'importance de cet écosystème en termes de conservation de milieux et d'espèces rares en Europe. La Haute-Vallée de la Vienne présente de multiples enjeux biologiques très forts, au regard de la Directive Habitat-Faune-Flore (DHFF) :

- la plus importante population régionale connue de Moules perlières d'eau douce, avec une reproduction et un recrutement avérés,
- de grands complexes de landes et de tourbières,
- de grands massifs de feuillus dans les gorges de la Vienne (prédominance de hêtrales neutrophiles collinéennes), avec présence de 6 espèces de chauves-souris de la DHFF (gîtes et terrains de chasse),
- des insectes saproxyliques remarquables (Pique prune, Grand capricorne et Lucane cerf-volant).

Un projet d'extension du site est en cours d'étude pour au final, être composé de 6 sous-écosystèmes d'intérêt majeur, de par les milieux et les espèces que l'on y rencontre. Chacun est présenté ici avec ses enjeux spécifiques des sources (à l'est) vers l'aval du site (à l'ouest) :

Secteur 1 # Sources de la Vienne : ensemble tourbeux (landes et tourbières) avec de nombreuses sources, et des éleveurs ovins et bovins très motivés par la démarche.

Secteur 2 # Tourbières de Caux, Rebière-Nègre et Berbeyrolle : ensemble de landes, tourbières actives et dégradées, avec présence de Moule perlière. Plusieurs éleveurs locaux sont très motivés par la démarche. Forte problématique d'érosion des berges.

Secteur 3 # La Vienne, entre Tarnac et Nedde : ce secteur est aujourd'hui considéré comme la zone la plus favorable à la Moule perlière. Plus de 740 individus ont été dénombrés sur 2 km de ce secteur de la Vienne, avec présence de juvéniles, d'adultes, et des répartitions groupées et en pavages. Il s'agit du bastion principal de l'espèce sur la Vienne, avec une estimation scientifique de la population sur ce secteur de plus de 4000 individus dont 35 % de juvéniles, ce qui représente la plus importante population régionale connue et une des 5 dernières populations françaises où la reproduction est suivie

- 13 / 17 -

du développement des juvéniles. Ce secteur à forte dominante de boisements feuillus (hêtrales à houx, hêtrales-chênales acidoclines

) est très favorable à l'espèce, mais aussi aux chiroptères.

Secteur 4 # Réseau hydrographique de Saint-Amand-le-Petit jusqu'à Eymoutiers : un chevelu de ruisseaux et de zones humides à Écrevisse à pieds blancs (plusieurs milliers d'individus de 3 à 10 cm) et à Agrion de Mercure, bordé par une mosaïque de zones humides de la DHFF.

Secteur 5 # Gorges de la Vienne : très vaste étendue de surfaces boisées feuillues (forêts de pente à Tilleul et Érable, uniques dans le réseau Natura 2000 de la région, hêtrales à houx, hêtrales-chênales

), de falaises et d'éboulis rocheux à cavités, avec présence de 6 espèces de chauve-souris d'intérêt communautaire, ainsi que le Pique-prune, le Grand capricorne et le Lucane cerf-volant.

Secteur 6 # Aval de la Haute-Vallée de la Vienne : ce secteur en grande partie déjà situé dans le site actuel (linéaire et berges du cours d'eau), présente des boisements d'intérêt communautaire, des colonies de Chauve-souris d'intérêt communautaire et de nombreuses stations de Sonneur à ventre jaune, ainsi que du Pique-prune, et du Grand capricorne.

4.3 Menaces, pressions et activités ayant une incidence sur le site

Il s'agit des principales incidences et activités ayant des répercussions notables sur le site

Incidences négatives				
Importance	Menaces et pressions [code]	Menaces et pressions [libellé]	Pollution [code]	Intérieur / Extérieur [i o b]
H	A04.03	Abandon de systèmes pastoraux, sous-pâturage		B
H	A05	Élevage (industriel) et reproduction animale		B
H	B07	Autres activités sylvicoles (ex : érosion due à une éclaircie, fragmentation)		B
H	J02	Changements des conditions hydrauliques induits par l'homme		B
L	A06.01	Cultures annuelles pour la production alimentaire		B
L	F02.03	Pêche de loisirs		B
L	I01	Espèces exotiques envahissantes		B
L	J03.01	Réduction ou perte de caractéristiques d'un habitat		B
L	K01.02	Envasement		B
M	A07	Utilisation de biocides, d'hormones et de produits chimiques		B
M	B04	Utilisation de biocides, d'hormones et de produits chimiques (sylviculture)		B
M	D01.04	Voie ferrée, TGV		I
M	G01.03	Véhicules motorisés		B
M	H01	Pollution des eaux de surfaces (limniques et terrestres, marines et saumâtres)		B
Incidences positives				
Importance	Menaces et pressions [code]	Menaces et pressions [libellé]	Pollution [code]	Intérieur / Extérieur [i o b]
H	B02.05	Production forestière non intensive (en laissant les arbres morts ou dépérissants sur pied)		B

L	B02.06	Eclaircie		B
L	B03	Exploitation forestière sans reboisement ou régénération naturelle		B

- **Importance** : H = grande, M = moyenne, L = faible.
- **Pollution** : N = apport d'azote, P = apport de phosphore/phosphate, A = apport d'acide/acidification, T = substances chimiques inorganiques toxiques, O = substances chimiques organiques toxiques, X = pollutions mixtes.
- **Intérieur / Extérieur** : I = à l'intérieur du site, O = à l'extérieur du site, B = les deux.

4.4 Régime de propriété

Type	Pourcentage de couverture
Propriété privée (personne physique)	90 %
Domaine public communal	3 %
Domaine public de l'état	6 %
Concessions privatives du domaine public	1 %

4.5 Documentation

PNR ML, 2012. Proposition de modification de la zone spéciale de conservation FR 740 1148 haute vallée de la Vienne. Version du 17 janvier 2013 proposée au MNHN. 112 p.

L. LEMAIRE, 2012. Inventaire et cartographie des habitats naturels et semi-naturels sur les secteurs 3 et 5 du projet d'extension du site natura 2000 de la haute vallée de la Vienne. 124 p.

SEL, 2011. Inventaire des coléoptères d'intérêt communautaire sur le site Natura 2000 de la haute vallée de la Vienne. 22 p.

SLO, 2011. Inventaire des odonates d'intérêt communautaire sur le site Natura 2000 de la haute vallée de la Vienne. 18 p.

PNR ML, 2011. Synthèse sur la connaissance de la Moule perlière sur le bassin de la Vienne. 25 p.

CREN L, 2011. Plan de gestion 2011 2016 de la tourbière de Reblère noire et de la Lande du Gué. 107 p.

CBN MC et PNR ML, 2011. Catalogue des végétations du PNR de Millevaches en limousin. 240 p.

MEP 19, 2010. Inventaire complémentaire de la Moule perlière sur le site Natura 2000 de la haute vallée de la Vienne. 25 p.

PNR ML, 2010. Caractérisation de l'habitat de la Moule perlière (*Margaritifera margaritifera*) sur la Haute-vallée de la Vienne. 30 p.

PNR ML, 2010 : DOCOB du site FR 7401148 haute vallée de la vienne, version approuvé du 7 décembre 2010/ 356 page, 3 volumes.

GMHL, 2010. Inventaire des chiroptères sur la vallée de la Vienne. 156 p.

CBN MC, 2009. Inventaire des bryophytes sur la tourbière des sources de la Vienne. 53 p.

SMMB, 2009. Bilan du CRE Vienne Combade Maulde. 252 p.

FDP 87, 2008. Situation des populations d'Ecrevisses à pieds blancs en Haute Vienne. 45 p.

CREN L, 2008. Plan régional d'action en faveur des Landes et Tourbières du Limousin. 358 p.

CREN L, 2008. Plan de gestion 2008-2013 des sources de la Vienne. 116 p.

GMHL, 2008. Inventaire des chauves souris sur la tourbière des sources de la Vienne. 13 p.

COCHET, 2006. Inventaire des rivières à Moule perlière. 25 p.

GMHL, 2006. Actualisation sur la répartition de la Loutre en Limousin. 45p.

CBN MC, 2005. Inventaire et cartographie des zones humides sur le territoire du PNR de Millevaches en Limousin. 143 p.

CREN L, 2003. Plan Régional d'actions landes et tourbières. 356 p.

Lien(s) :

5.1 Types de désignation aux niveaux national et régional

Code	Désignation	Pourcentage de couverture
15	Terrain acquis par un conservatoire d'espaces naturels	1 %
31	Site inscrit selon la loi de 1930	25 %
80	Parc naturel régional	100 %

5.2 Relation du site considéré avec d'autres sites

Désignés aux niveaux national et régional :

Code	Appellation du site	Type	Pourcentage de couverture
35	ZPS Plateau de Millevaches FR7412003	*	40%

Désignés au niveau international :

Type	Appellation du site	Type	Pourcentage de couverture
------	---------------------	------	---------------------------

5.3 Désignation du site

Adhésion Ramsar en cours d'instruction.

6. GESTION DU SITE

6.1 Organisme(s) responsable(s) de la gestion du site

Organisation : PNR Millevaches en Limousin

Adresse : 7 route d'Aubusson 19290 Millevaches

Courriel : accueil@pnr-millevaches.fr

6.2 Plan(s) de gestion

Existe-il un plan de gestion en cours de validité ?

☒ Oui Nom : Docob - Haute vallée de la Vienne
Lien : http://natura2000.mnhn.fr/uploads/doc/PRODBIOTOP/1105_19-FR7401148-Docob-HauteValléeVienne-1.pdf
Nom : Docob - Haute vallée de la Vienne

Lien :
http://natura2000.mnhn.fr/uploads/doc/PRODBIOTOP/1105_19-FR7401148-Docob-HauteValléeVienne-2.pdf

Nom : Docob - Haute vallée de la Vienne

Lien :
http://natura2000.mnhn.fr/uploads/doc/PRODBIOTOP/1105_19-FR7401148-Docob-HauteValléeVienne-3.pdf

☐ Non, mais un plan de gestion est en préparation.

☐ Non

6.3 Mesures de conservation

Docob 2011-2016

Contrat territorial Vienne amont

PDG 2015-2020 Source de la Vienne et PDG 2018-2022 Rebière-Nègre Lande du Gué(CEN Limousin)



SIEGE – AGENCE NORD

📍 **ADRESSE**
1 rue des fonds hanons
59144 JENLAIN

☎ **TELEPHONE**
03.59.38.22.58
06.28.93.32.17

✉ **info@rainette-ecologie.com**

AGENCE GRAND EST

📍 **ADRESSE**
110 rue des quatre éléments
59340 POMPEY

☎ **TELEPHONE**
03.83.51.20.38

✉ **m.delattre@rainette-ecologie.com**

AGENCE NORD OUEST

📍 **ADRESSE**
App. 4, 5bis rue de la cavée
14210 ESQUAY-NOTRE-DAME

☎ **TELEPHONE**
02.31.29.85.34
06.08.73.27.98

✉ **c.villedieu@rainette-ecologie.com**

AGENCE ILE-DE-FRANCE

📍 **ADRESSE**
10 route de saint-leu
77240 CESSON

☎ **TELEPHONE**
07.72.51.53.92

✉ **s.guingand@rainette-ecologie.com**

ANTENNE OISE

📍 **ADRESSE**
18 rue d'allonne
60000 BEAUVAIS

☎ **TELEPHONE**
03.59.38.22.58
06.28.93.32.17

✉ **info@rainette-ecologie.com**

ANTENNE SUD OUEST

📍 **ADRESSE**
43 Rue de Bayard
31000 TOULOUSE

☎ **TELEPHONE**
07.50.59.83.47

✉ **r.berrabah@rainette-ecologie.com**